

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE

LA SESSION A QUEBEC

QUEBEC, 22.—Au moment où paraîtra cette lettre la Session à Québec sera probablement terminée. La dernière semaine de la Session a été particulièrement intéressante.

La loi la plus importante de la Session, celle concernant les accidents du travail, a été adoptée en troisième lecture.

C'est la troisième Session qui s'est occupée de cette législation. En 1926 le Gouvernement présentait une nouvelle loi de compensation des accidents du travail pour remplacer celle de 1909 qui ne rencontrait plus les exigences de l'époque. Cette loi de 1926 établissait le principe de la compensation des accidents par le paiement de rentes viagères, alors que celle de 1909 ne les compensait que par le paiement d'une somme globale. Cette loi de 1926, quant à ce qui concerne le mode de compensation, était conforme aux recommandations de la conférence internationale du travail tenue à Genève mais elle différait, quant au système d'administration et d'assurance, des principes adoptés par la conférence interprovinciale tenue à Ottawa en 1921. Cette conférence interprovinciale avait émis comme premier principe de toutes les lois provinciales concernant les accidents du travail l'administration de cette loi par une commission d'état avec l'assurance collective par groupes d'industries administrée par la dite commission.

La loi de 1926 fut approuvée quant à ce qui concernait les indemnités payables aux ouvriers, mais elle fut l'objet d'une lutte vigoureuse sur les articles qui maintenaient l'administration par les tribunaux ordinaires de justice et le système d'assurance privée.

Le député du comté de St-Hyacinthe fut une des principales figures parmi les députés qui combattirent la loi sous ces deux aspects. On peut dire que c'est en grande partie grâce aux efforts de notre député si la loi de 1926 ne vint pas en force.

En 1927 Monsieur Bouchard continua la bataille pour obtenir l'administration par une commission d'état et l'assurance collective. Il réussit encore à faire retarder la mise en application de la loi de 1926 au premier avril 1928.

Cette année le Gouvernement a présenté une nouvelle loi par laquelle il a consenti à donner la commission d'état qui était réclamée par notre député; mais cette nouvelle loi maintenait encore l'assurance privée et réduisait considérablement les rentes payables en rentes temporaires alors qu'anciennement elles étaient viagères.

Cette année le Gouvernement avait divisé sa législation en deux lois: l'une créant la commission et l'autre réglant la compensation des accidents du travail. Monsieur Bouchard a voté en faveur de la loi créant la commission d'état mais il a combattu la deuxième loi parce qu'elle n'était pas conforme à ses idées. Il a prononcé sur la deuxième lecture un discours, qui, de l'avis de plusieurs personnes qui ont suivi en ces dernières années les devoirs de la Chambre des Députés, a été un des plus intéressants que l'on ait entendu dans cette enceinte lors de l'étude en comité de ce bill. Monsieur Bouchard a fait différentes suggestions pour l'améliorer; il n'y en a que quelques-unes et d'importance mineure qui ont été acceptées par le Gouvernement.

Lors de la troisième lecture Monsieur Bouchard a de nouveau prononcé un très éloquent discours dont voici les points principaux:

Cette loi n'est pas conforme aux demandes des deux parties intéressées; les ouvriers et les patrons réclament l'assurance collective par groupes d'industries administrée par la commission.

Les ouvriers sont unanimes.

Les employeurs, moins les grandes compagnies qui bénéficieraient de l'assurance collective puisque la loi leur permet de porter leur propre risque, sont aussi en faveur de l'assurance d'état. La résolution du Builders Exchange de Montréal donne une idée juste des désirs de la généralité des employeurs qui seront soumis à l'assurance obligatoire.

Les indemnités sont considérablement inférieures à celles accordées aux ouvriers par la loi de 1926.

Les rentes viagères sont remplacées par les rentes temporaires. Par la loi de 1926 le total des rentes pour un cas de mort ou d'incapacité totale permanente pouvait s'élever à \$30,000.00; la loi actuelle réduit cette somme à \$6,000.00 dans le cas de mort, \$10,000.00 dans le cas d'incapacité totale permanente et il ne faut pas assimiler ces deux montants à un capital actuel attendu qu'en vertu de la nouvelle loi ils sont tout simplement la somme maximum des rentes additionnées.

Dans les cas d'incapacité partielle permanente de savantes dispositions de la loi mettent, sans que cela n'apparaisse à première vue, les responsabilités des compagnies d'assurance à 50% environ de ce qu'elles étaient en 1926.

Voici deux exemples:

1o.—Perte de l'ouïe d'une oreille, notre loi accorde douze semaines d'indemnité à \$20.00 de maximum soit un total de \$240.00. La loi d'Ontario accorde jusqu'à \$700.00. Notons en passant qu'il a été affirmé dans cette Chambre par un Ministre que dans la Province d'Ontario cet accident ne donne droit qu'à \$232.00.

2o.—Perte de deux doigts, l'index et le majeur de la main gauche; voici ce que la Commission d'Ontario a accordé le samedi 3 mars courant: une somme de \$1450.00 payable immédiatement à l'ouvrier accidenté. Par notre nouvelle loi, cet accidenté gagnant le même salaire de \$28.50 par semaine n'aurait reçu que 28 semaines de rente à \$19.00 par semaine, soit \$532.00.

Dans ces deux cas l'accidenté de Québec ne reçoit qu'un tiers de ce que peut recevoir celui d'Ontario; en d'autres termes l'accidenté d'Ontario reçoit approximativement 200% de plus que ne reçoit celui de Québec.

Cette loi quant à ce qui concerne les indemnités payables aux accidentés ou leurs dépendants n'est pas du tout conforme aux décisions de la conférence de Genève; de même le système d'assurance est en flagrante contradiction avec la première clause des résolutions de la Conférence Industrielle d'Ottawa, tenue en 1921, cette première clause

demandant d'établir dans toutes les provinces l'assurance collective par groupes, administrée par une commission d'état. La conférence de Genève recommande le paiement de rentes viagères et non de rentes temporaires.

Cette loi est discriminatoire au détriment de l'employeur moyen et petit en ce qu'elle donne pratiquement le bénéfice de l'assurance collective aux gros employeurs en laissant les autres supporter à eux seuls les charges générales de l'assurance privée.

Les taux d'assurance seront exorbitants surtout si on les examine en rapport avec les indemnités diminuées de cette province. Ces taux seront approximativement de 100% plus élevés ici qu'ils ne le seront dans l'Ontario où l'on paiera des indemnités, dans la plupart des cas, de 100% plus élevées que dans la Province de Québec.

Cette loi, quoique on en veuille prétendre, placera le chef de famille sur un pied d'infériorité avec le célibataire sans dépendants pour l'obtention du travail puisque ce chef de famille augmentera nécessairement les charges d'assurance du patron.

Cette loi est dangereuse pour le patron qui est exposé à être ruiné par suite de la faillite possible de la compagnie d'assurance qui le garantit, et l'ouvrier n'est pas assuré dans tous les cas de recevoir l'indemnité qui est portée en sa faveur dans la loi.

Les amendements suivants ont été présentés lors de la troisième lecture:

M. Aimé Guertin propose l'amendement suivant:

"Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction d'amender la cédule des différents degrés d'incapacité partielle et permanente de manière à ce que le témoignage des médecins et la faculté de l'accidenté de poursuivre son occupation habituelle, soient pris en considération, et que dans tous les cas d'incapacité permanente, l'indemnité soit payable sous forme de rente mensuelle, la vie durant".

L'amendement Guertin est défait par 12 contre 56.

M. Aldéric Blain prend la parole et propose un nouvel amendement pour modifier la loi de façon à assurer des indemnités dans les cas de "Maladies industrielles", etc. Mis aux voix, l'amendement Blain est battu par 12 contre 54.

M. P.-A. Lafleur propose alors l'amendement suivant:

"Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender de façon à ce que le montant maximum du salaire pris comme base de compensation soit de deux mille dollars (\$2,000.00) au lieu de mille cinq cent soixante dollars".

L'amendement est rejeté par 12 contre 55.

M. Maurice Duplessis propose alors l'amendement suivant:

"Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender de manière à ce que lorsque l'accidenté est suivi de mort, une rente égale au 2-3 du salaire annuel de la victime soit payée mensuellement au conjoint survivant, aux enfants de la victime ou à ses ascendants en ligne directe".

La Chambre repousse par un vote de 12 contre 55 ce nouvel amendement.

M. J.-O. Renaud présente à son tour un amendement se lisant comme suit:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Ce bill soit envoyé au comité plénier de la Chambre avec instruction de l'amender de façon à ajouter l'article suivant: 10.—Les indemnités peuvent être augmentées si l'accident est dû à la faute inexcusable du patron, ou diminuées si l'accident est dû à la faute inexcusable de l'ouvrier".

L'amendement Renaud, mis aux voix, est rejeté par 10 contre 57.

Ces amendements ont été tous supportés par le député de Saint-Hyacinthe avec tous les membres de l'Opposition à l'exception de celui ayant trait à la faute inexcusable du patron ou de l'ouvrier. Monsieur Bouchard et Monsieur Marchand, le député de Jacques-Cartier, ont voté contre cet amendement donnant pour raison que les indemnités sont payables non seulement au profit de l'ouvrier mais aussi au profit de son épouse et de ses enfants qui ne peuvent, en justice, être tenus responsables de la faute même inexcusable du chef de famille.

Le Gouvernement a fait voter sa loi en troisième lecture par une très forte majorité, dix députés votant contre. Parmi les libéraux Monsieur Bouchard et Monsieur Marchand ont voté contre le bill et Monsieur Bercovitch, député de St-Louis, a aussi voté en faveur de l'assurance collective. Le député de St-Louis n'était pas présent lors de la troisième lecture du bill.

Monsieur Bouchard a fait adopter son bill préliminaire pour l'achat des rentes seigneuriales.

Le délai accordé aux propriétaires de seigneuries pour faire rapport des montants en capital qui leur sont dus dans chaque seigneurie a été porté au premier novembre 1928. La sanction pour défaut de faire rapport sera une amende jusqu'à concurrence de \$50.00.

Monsieur Bouchard à la troisième lecture de cette loi a fait un important discours en Chambre qui a été applaudi et par les ministériels et par les oppositionnistes. Monsieur Sauvé a parlé en faveur du bill et Monsieur Ouellette député de Dorchester, a aussi prononcé un discours approuvé; il a demandé au Gouvernement de donner toute l'attention possible aux demandes du député de St-Hyacinthe et il a exprimé sa confiance que, grâce à la tenacité reconnue de Monsieur Bouchard, on en arrivera dans un avenir assez rapproché à faire disparaître complètement les rentes seigneuriales de la province de Qué-

bec. La session qui vient de se terminer est une des plus importantes que nous ayons eues à Québec depuis plusieurs années. Des lois publiques nombreuses ont été adoptées et il est certain que dans leur ensemble, leur mise en application rendra service à notre province.

Notre député a été un de ceux qui ont eu le plus de travail, et il a reçu beaucoup de félicitations de ses collègues même d'un grand nombre de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas cru devoir l'approuver de leur vote sur la question de la réparation des accidents du travail.

Pierre Paul.

LA REGIE PUBLIQUE ET L'EXPLOITATION PRIVEE DES FORCES HYDRO-ELECTRIQUES

Monsieur Bouchard avait mis sur l'ordre du jour des délibérations de l'Assemblée Législative une motion de production de documents pour lui permettre d'attirer l'attention du public sur la question hydro-électrique en rapport avec le coût de l'électricité pour fins d'éclairage domestique et de pouvoir moteur dans la province. Cet ordre du jour n'a été appelé qu'aux dernières minutes de la session et monsieur Bouchard qui n'avait plus le temps de prononcer le discours qu'il avait préparé a fait adopter sa motion en proposant que son discours soit considéré comme ayant été prononcé de manière à ce que la presse du pays puisse en publier un résumé si elle le jugeait à propos.

Voici la teneur de ce discours qui intéressera sans aucun doute tous nos lecteurs qui font usage d'électricité pour une fin ou pour une autre.

Monsieur l'Orateur:—

Il y a quelques années déjà une campagne d'une ampleur formidable était entreprise sur tout le continent américain pour déprécier l'exploitation de par les municipalités et les pouvoirs publics des usines productrices d'électricité et de gaz pour fins d'éclairage, de chauffage et de forces motrices. La presse, grande et petite, a été utilisée pour créer un sentiment de méfiance et d'hostilité contre la municipalisation et la nationalisation de l'éclairage, du chauffage et du pouvoir moteur. Dans un grand nombre d'états américains on a fait adopter des lois facilitant la vente aux corporations privées des plants municipaux et dès que les compagnies privées peuvent s'assurer d'une façon ou d'une autre le concours de la majorité d'une administration municipale le plant public tombe invariablement dans la catégorie des usines privées et l'organe de la National Electric Light Association, le *NELA Public Opinion*, chante une nouvelle victoire de ceux qui veulent faire disparaître du continent américain la concurrence faite par le peuple au bénéfice du peuple contre les entreprises dirigées par des particuliers au bénéfice de particuliers. Le *NELA Public Opinion* est distribué gratuitement non seulement aux journaux américains mais même aux journaux canadiens sous forme d'un joli bulletin hebdomadaire dont les feuillets sont destinés, pour référence ultérieure, à être conservés dans un couvert classeur qui est aussi fourni gratuitement et en apparence *pro bono publico* par les dévoués éditeurs.

Dans la province de Québec les grandes corporations électriques ont adopté les méthodes des compagnies américaines qui ont réussi à maintenir les prix de l'éclairage électrique au superbe niveau que j'aurai occasion de mentionner au cours de mes remarques subséquentes. Les compagnies les plus puissantes ont absorbé les moins importantes, et lorsqu'elles n'ont pas réussi elles-mêmes à se fusionner elles ont conclu des ententes non écrites en vertu desquelles elles ont pratiquement aboli toute concurrence entre elles. Elles font ensemble une guerre plus ou moins loyale à l'ennemi commun, l'usine municipalisée. On a vu en ces dernières années plusieurs entreprises municipalisées tomber sous la domination de la compagnie privée. Je ne veux pas décrire au long ici les méthodes que l'on a employées pour arriver à rayer de la liste des municipalités possédant et exploitant leurs usines d'éclairage autant de cités et de villes que possible dont un certain nombre commencent déjà à regretter amèrement d'avoir livré leurs contribuables, pieds et poings liés, à la domination des compagnies privées, mais pour donner une idée du genre de lutte que l'on fait à la municipalisation de l'électricité je me permettrai de signaler quelques-uns des aspects de la guerre que poursuit la *Montreal Light, Heat and Power* contre l'exploitation municipale de la ville de Westmount.

Je rappellerai d'abord l'origine de la municipalisation de l'éclairage à Westmount. En 1904 l'éclairage était fourni à Westmount par deux compagnies privées qui se faisaient de la concurrence. On chargeait alors un taux équivalent à environ 16 cents brut le kilowatt-heure. Aux clients payant leurs comptes en dedans de 10 jours de l'envoi de la facture on accordait un escompte de 40% ramenant le taux net à 10 cents le Kilowatt-heure. Les compagnies se fusionnèrent dans le but apparent de faire de l'économie. Un an après le merger la compagnie augmentait ses taux en réduisant l'escompte de 40% à 10% pour les clients qui signaient un contrat de cinq ans et à 5% si l'client ne signait qu'un contrat annuel et elle retranchait complètement l'escompte à ceux qui refusaient de signer un contrat. Cette manière de procéder, si commune à certains de nos lords de la haute finance, souleva l'indignation des citoyens de Westmount qui décidèrent immédiatement de construire une usine électrique municipale et le taux de l'éclairage fut d'abord établi à 10 cents net. Ce taux fut ensuite graduellement réduit et en 1926 il était de 3½ cents. A partir de 1909 l'entreprise municipalisée a toujours donné des profits. La municipalité a pu à même ces profits et son fonds de dépréciation faire pour \$750,892 d'améliorations et d'extensions à son système d'électricité. La ville a aussi retiré d'autres profits de son plant dont la valeur monétaire s'élève à plusieurs centaines de mille dollars.

La *Montreal Light, Heat and Power* par les annonces qu'elle a publiées récemment dans la presse de Montréal veut mettre le public

Suite en page cinq

NOUVELLE HEBDOMADAIRE

LE SECRET D'HACKLESON

CONTE

Par Florian-Parmentier

Dans la forêt de Loch, en Ecosse, vivait un vagabond qui jamais ne parlait à personne et à qui personne ne parlait. Il se cachait. On l'ignorait. Sa vie était un mystère. Il avait oublié le monde, et le monde, depuis quinze ans, ne s'était occupé de lui qu'une seule fois. C'était le jour où les *guards* avaient fait une battue dans la forêt, les autorités civiles ayant recouru à la force armée pour détruire une famille d'ours dont les ravages désolaient la contrée. On l'avait interrogé. Il s'était dit bûcheron. Son air de simplicité avait parlé pour lui. Pendant quelques temps on l'avait surveillé; puis, ne relevant rien à sa charge qu'une douce folie, on ne s'était plus occupé de son insignifiante personne.

Comment son secret, néanmoins, a pu être découvert, je vais vous le dire.

Un écrivain anglais, au nom retentissant, et qui a écrit les plus surprenantes histoires qu'on puisse imaginer, apprit, dans une conversation avec un officier des *guards*, qu'un homme vivait seul, en sauvagerie, au plus épais des bois, depuis de longues années. Il fut pris de la curiosité de voir cet homme étrange; et, dès le lendemain, il se mettait en route. Pour lui qui a passé sa vie en explorations, le voyage à travers les régions montagneuses de l'Ecosse n'était, à la vérité, qu'une promenade. Il devait d'ailleurs trouver facilement le refuge du solitaire, guidé par l'un des soldats ayant pris part à la battue. Aussi allait-il d'un pas allègre, convaincu que le gîte de ce singulier quivain serait pour lui une révélation.

Qui dira la joie d'un auteur qui, croyant découvrir une situation neuve, s'apprête à étudier sur un sujet exceptionnel une psychologie jusqu'alors inconnue ?

Le grand écrivain voyait d'avance la grotte, tapissée de mousses, enguirlandée de lianes, fréquentée des vipères et des oiseaux de nuit, où s'abritait l'homme primitif. Il y entra et entendait crouler l'ombre autour de lui, butait contre le roc, sentait des bêtes furtives le frôler, puis, s'habituant aux ténèbres, distinguait une forme vaguement humaine, velue, fauve, immobile, inquiétante, et qui parlait comme d'outre-tombe, et qui disait des choses que jamais oreilles d'homme n'avaient ouïes.

Mais notre chercheur d'inédit paya d'une désillusion l'excès d'enthousiasme auquel il s'était laissé entraîner. Lorsqu'il se présenta devant l'homme sauvage, celui-ci était mourant. Il ne put l'interroger comme il l'aurait voulu. Il s'était promis d'arracher, par lambeaux, l'énigme aux mille nuances de ses sensations à cet individu rayé de l'humanité. Il se l'était représenté comme l'empereur des misérables, morts socialement, mais qui vivent par on ne sait quels prodiges; et il avait prémédité de lui ravir ses richesses, à ce César des gueux. Les péripéties de sa mystérieuse aventure ne lui suffisaient pas: il voulait savoir ce qui se passe dans une âme revenue, par une bizarrerie du sort, aux premiers âges du monde et ce que sont les forces cosmiques, les énergies subconscientes qui s'amassent aux profondeurs de l'homme naturel.

Mais, en fin de compte, il n'en tira qu'une histoire, qu'il jugea banale, et il s'en revint fort dépité.

En 1913, j'étais à Londres. Je fus présenté par des amis communs au grand écrivain. Ne sachant trop quel compliment lui faire qui ne lui eût été fait cent fois, je le félicitai sur la qualité des sujets qu'il traite. Il sortit aussitôt de son portefeuille un papier:

—Tenez, mon cher confrère, voici un sujet que je ne me sens pas en goût de développer. Et pourtant je désirerais que l'histoire fût contée. Voulez-vous en prendre le soin ?

Je le remerciai en termes chaleureux, mais sans conviction. Je me disais: "C'est un fond de tiroir." Mais lorsque j'eus pris connaissance du manuscrit, je fus frappé par l'étrangeté du fait qu'il révélait.

Le vieux vagabond n'était autre que le fameux Hackleson qui, l'on s'en souvient, fut condamné à mort sous l'inculpation d'avoir assassiné plusieurs femmes et de les avoir coupées en morceaux.

Je dis "sous l'inculpation", car, ainsi que le montrera la suite de cette histoire, Hackleson n'était point coupable des forfaits qu'on lui imputait. C'est bien pourquoi, à mon sens, l'illustre écrivain s'était déchargé sur un Français du soin de publier ce récit, car les Anglais sont trop fanatiques de leur magistrature pour admettre la possibilité d'une erreur judiciaire.

Done Hackleson fut pendu. La nuit descendit sur lui tout doucement; et, quand il fit complètement noir, une ombre vint rôder autour du gibet.

Nous entrons ici dans le mélodrame. Mais ce n'est point ma faute. La vérité est quelquefois bien mélodramatique, et on ne peut la rapporter autrement qu'elle n'est. Or, le noctambule allait, venait, tournait, levait la tête vers le supplicé, riait et monologuait en paroles incohérentes... et le pendu, voyant cette face sinistre dans un reflet de lune, ayant écouté ardemment les mots qui s'échappaient d'elle, comprit que ce visiteur n'était autre que le vrai coupable. Attiré par un phénomène d'autosuggestion bien connu des criminalistes, celui-ci était venu contempler sa nouvelle victime.

L'ombre allait se retirer, lorsqu'un cri rauque et étouffé se fit entendre. O surprise, le corps du pendu, secoué par petites saccades, manifestait clairement son désir de descendre. Le rôdeur réfléchit que la corde, trop neuve, avait dû se raidir, que le noeud coulant n'avait pas glissé et que l'homme, suspendu dans le vide, étiré, écartelé, à demi asphyxié, mais vivant, était resté accroché par le menton. Sans doute était-il bien mal en point. Mais il avait gémi, il s'était agité: à moins que ce ne fût son dernier spasme, il pouvait être temps encore de le sauver.

Pourquoi le coupable voulut-il rendre la vie à l'innocent ? Point ne faut avoir recours, pour l'expliquer, à toute la tablatrice psychologique. L'angoisse des ténèbres, les reproches muets d'une potence inique, joints à l'égarement d'une conscience troublée et aux secrètes terreurs d'une démarche imprudente, agissent sur l'esprit du criminel au point de lui faire abandonner toute logique. Il grimpa à la fourche patibulaire, se pencha sur sa victime et coupa la hart.

Mais, dans un faux mouvement, le misérable perdit l'équilibre, et les deux corps tombèrent en même temps.

Le lendemain, le bourreau fut surpris de trouver sur le sol un cadavre et de ne point reconnaître en lui l'homme qu'il avait pendu la veille. Toutefois, ennemi des complications, il emporta le corps et garda ses réflexions pour lui.

Tombé sur le crâne, le coupable s'était tué net. Hackleson, au contraire, avait glissé sur la terre humide et s'était étalé sans se faire grand mal.

Quand il reprit ses sens, le pendu songea d'abord à fuir. Puis il revint sur ses pas, dans l'intention de s'approprier les papiers du mort. Cette substitution d'état-civil lui avait paru d'une sage prévoyance. Mais, à la réflexion, il y renonça. Les revirements humains sont si fréquents, dans leur imprévu, qu'il s'effraya tout à coup à l'idée qu'on pourrait le pendre une seconde fois, sous le nom du scélérat pour qui on avait eu la fantaisie de le châtier.

Dès lors, sa vie devint une lutte effarante contre l'hostilité des choses et des hommes. Il avait à la fois à se défendre contre l'ordre social et contre la nature sauvage. C'est bien là que commence le pathétique, — et c'est pourquoi je ne désespère pas de voir reconstitué un jour cette vie âpre et accidentée de "l'un contre tous" dans un des merveilleux récits de l'écrivain qui pénètre le secret d'Hackleson, — d'Hackleson, le mort-vivant.

Florian-Parmentier.

ECHOS DES STUDIOS

On dit que:

La compagnie Universal a réalisé dans ses studios plus de films que tous les autres studios du monde.

Il n'y a pas plus d'un ou deux acteurs d'Hollywood qui n'a pas travaillé un jour ou l'autre pour la compagnie Universal.

La compagnie Universal est la plus vaste du monde. Ses studios couvrent 600 acres.

Carl Laemmle a payé plus d'argent en salaires à ses artistes que tout autre individu au monde.

Laura LaPlante prend rang parmi les cinq plus populaires artistes de l'écran si l'on en juge par les résultats des nombreux concours de popularité.

Hoot Gibson, étoile cowboy de la compagnie Universal, a gagné plus de prix dans les rodéos que tout autre cowboy de cinéma.

L'augmentation de la valeur des terrains dans les environs de Universal City a été considérable depuis quelque temps à cause de l'importante réussite des productions de ses studios.

Jean Hersholt, étoile de la Universal City, est tenu au Danemark, son pays d'origine, pour l'un des hommes les plus fameux du pays.

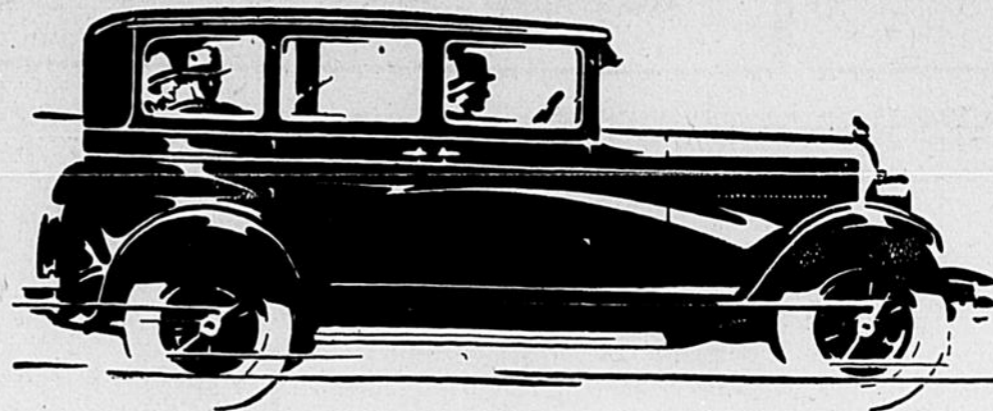
Reginald Denny, étoile de la Universal, est l'un des rares acteurs de l'écran qui possède sa licence d'aviation.

La compagnie Universal publiera une nouvelle édition du "Bosco de Notre-Dame" tiré du célèbre roman de Victor Hugo. On sait que ce film, qui avait été édité il y a cinq ans, comprend Lon Chaney comme vedette. On y voit Patsy Ruth Miller, Norman Kerry, Brandon Hurst, Eulalie Jensen, Esnest Torrance, Tully Marshall, Kate Lester, Winifred Bryson et Raymond Hatton. Ce film avait été l'un des plus remarquables de l'année 1923.

Edward T. Lowe, scénariste éminent, a signé un contrat avec la Universal pour adapter à l'écran "LONESOME", roman de Mann Page récemment acheté par la compagnie.

Il travaillera en collaboration avec Paul Fajos, metteur en scène dont on se rappellera la sensationnelle production: "The Last Moment".

Le Grand Nouveau CHRYSLER "62"



aux vraies caractéristiques exceptionnelles et aux prix étonnamment bon marché

Pas un ne saurait voir — ou conduire le Grand Nouveau CHRYSLER "62" — ou même en lire les spécifications sans s'émerveiller de sa valeur. Voici tout ce que la qualité Chrysler est venue à signifier parmi les automobiles — et cela à des prix qui renversent les idées passées de ce que \$1350 achèteront dans un automobile.

Voici de la performance typique du Chrysler — tout le brio, le feu, la vie, avec 62 milles à l'heure et plus toutes les fois et aussi longtemps que vous voudrez.



Voici le confort typique du Chrysler avec ces caractéristiques exceptionnelles dans un auto de ce prix, comme les coussins de sièges à ressorts en selle et les amortissements de chocs

en caoutchouc, qui auparavant étaient choses exclusives au fameux Chrysler "72" et à l'Impérial "80". Voici, en un mot, l'excellence typique du Chrysler en fait de dessin et de fabrication — réfléchi particulièrement dans le moteur Chrysler six cylindres 54 chevaux, avec vilebrequins à 7 paliers, pistons "invar-strut", carter ventilé, montures du moteur en caoutchouc et freins hydrauliques aux 4 roues.

Essayez d'approcher ces caractéristiques du Chrysler "62" dans tout autre six à prix variant de \$1350 à \$1600. Puis conduisez le "62". Soumettez-le à n'importe quelle épreuve que vous choisirez. Nous sommes certains de vous voir admettre que le prix du "62" ne se laisse distancer aucun rival ni en qualité ni en prix.

Prix du Grand Nouveau Chrysler "62"—Coupé d'affaires, \$1350; Routière (avec siège arrière), \$1370; Touring, \$1375; Sedan deux portes, \$1450; Coupé (avec siège arrière), \$1490; Sedan quatre portes, \$1530; Sedan-landeau, \$1600. Tous prix f. à. b. Windsor, Ontario, y compris équipement régulier de fabrication (fret et taxes en plus)

GARAGE DROLET

55 ST-FRANCOIS, - Téléphone 280 - ST-HYACINTHE.

LE CHRYSLER FABRIQUÉ AU CANADA POUR LES CANADIENS

DE LA LANTERNE MAGIQUE CINEMA.

On vient d'apprendre, en consultant un exemplaire du catalogue de "Kline Optical Company" de 1898, que "La Case de l'Oncle Tom" a été l'un des premiers sujets choisis pour les projections à la lanterne magique. Les premières plaques ont été produites vers 1880, mais jusqu'en 1900 elles ont été très largement utilisées par les conférenciers en tournée.

Il y a loin de cette piètre image au film que vient de réaliser la Compagnie Universal sur le même sujet, film qui en est à sa seizième semaine au théâtre Central à New York et qui sera bientôt présenté dans les principaux théâtres du continent.

Les vacances forcées d'Harry Pollard lui ont été très profitables et il commencera à tourner "Show Boat" dans la dernière partie de mars ou au début d'avril. On dit que trois des principaux rôles sont déjà distribués, mais on ne fera connaître les noms que dans quelques semaines.

En parlant d'Harry Pollard, il circule un rumeur sur son compte. On dit qu'il a demandé le privilège de réaliser l'un des épisodes de la série des "Cohens and Kellys" sitôt qu'il aura terminé "Show Boat". Puisque Matt Taylor est en train de préparer un scénario de "Cohens and Kellys in Turkey", il est très probable que cet épisode succèdera à celui des "Cohens and Kellys in Paris" que l'on projette en ce moment dans toutes les grandes villes des Etats-Unis.

C'est Pollard qui avait réalisé le premier épisode de cette série.

Il est presque impossible de se rendre compte de toute l'énergie physique et morale qu'un metteur en scène doit consacrer à un film. Quand Harry Pollard eut fini "La Case de l'Oncle Tom", il lui fut nécessaire de prendre deux mois de repos complet. Pour Paul Leni,

qui vient de terminer "L'Homme qui Rit" avec Conrad Veidt et Mary Philbin, il a dû tout simplement prendre le lit. Le docteur dit qu'il subit une dépression nerveuse et lui a ordonné de se reposer pendant deux semaines. Mais "L'Homme qui Rit" est enfin terminé, et dans une quinzaine de jours, il sera en route pour New-York et on le projettera immédiatement sur le Broadway.

On dit que le dernier metteur en scène trouvé par la compagnie Universal, Paul Fajos, est en train de tourner son film "Lonesome" qui est d'une haute inspiration et dans une note entièrement nouvelle. Ce film sera terminé dans une couple de semaines et la curiosité que suscite le talent du jeune directeur pourra enfin être satisfaite.

Frederick et Fanny Hatton ont écrit pour Reginald Denny une comédie intitulée "The Man Disturber".

Le mois de février a été celui de la compagnie Universal sur le Broadway, cela à cause du fait probablement que l'on célébrait le 22ième anniversaire de Carl Laemmle. Déjà, "Love Me and the World is Mine" avec Mary Philbin et Norman Kerry, "13 Washington Square" avec Alice Joyce, "Buck Privates" avec Lya de Putti et Malcolm MacGregor et "The Cohens et Kellys in Paris" ont été jouées. La semaine prochaine le Roxy, qui a déjà joué deux films Universal ce mois-ci, jouera "That's My Daddy". "La Case de l'Oncle Tom" continue à connaître son succès des premiers jours au Central. Pour "Drums of Love" qui révèle la beauté et le talent dramatique de Mary Philbin, il est la preuve que Carl Laemmle sait découvrir les artistes de talent et fait tout pour les lancer.

NOMS QU'IL FERA PLAISIR DE LIRE DANS L'OUEST

Ayant à donner un nom à deux nouvelles gares sur la ligne Weyburn-Radville, Sask, le Chemin de fer national du Canada a eu l'heureuse idée de choisir celui du grand explorateur qui découvrit l'Ouest canadien et celui de sa femme. L'une des gares portera donc le nom de la Vérendrye et l'autre, de Dandonneau.

La famille des de la Vérendrye, on le sait, s'est illustrée dans l'Ouest canadien et sur les champs de bataille d'Europe. Outre Pierre Gauthier Devarenes, sieur de la Verendrye, le grand explorateur qui fut le premier blanc à occuper le site où s'élève aujourd'hui la ville de Winnipeg, elle a donné au Canada quatre autres explorateurs remarquables dans les personnes de trois fils de la Vérendrye dont deux se rendirent jusqu'aux Montagnes Rocheuses et de son neveu Dufrost de la Jemurray qui établit plusieurs forts dans l'Ouest.

A l'âge de 27 ans, de la Vérendrye épousa Marie Anne Dandonneau Dusablé dont le père s'occupait de la colonisation de l'île Dupas et qui devint plus tard le village de la Visitation situé à trois milles de Berthier. Grâce à l'attention du Canadien National, la courageuse épouse du découvreur reçoit aujourd'hui un hommage public.

FACETIE DU MEDECIN

Le docteur, secouant la tête: Ma foi, mon cher monsieur, je ne puis rien pour vous. Le patient, affolé: Mon Dieu! Vraiment, docteur? Le docteur: —Eh oui, j'ai le regret de vous dire que vous êtes en parfaite santé.

COLONNES FEMININES

ESPOIR EN LA VIE

Je voudrais souvent être l'ombre
Qui marche toujours près de moi
Et ne connaît jamais le nombre
De mes rêves d'où vient ma loi.

La nature la fit pour suivre,
Comme un muet ange gardien.
Nos fantômes lassés de vivre
Selon les us du monde ancien.

Elle n'a ni douleur ni joie,
Et ne peut se plaindre du sort,
Compagne modeste et sans proie,
Incapable d'aucun essor.

J'ai le désir d'être comme elle
Et d'éloigner de moi l'amour
Dont je crains la fine allumelle
Comme la griffe du vautour.

Mais je sens qu'aussitôt mon âme
Tombe dans l'éternel penchant,
Et je fais des rêves de flamme
Où se mêle parfois un chant.

La nécessité nous convie
A bénir le destin moqueur
Et le doux espoir dans la vie
Revient toujours bercer le coeur.

GEORGES.



Rhumatisme

Le "Minard's" est l'ennemi de toutes les affections rhumatismales. Pratiques des frictions énergiques et répétées.

Soulagement immédiat. Assouplissement des articulations. Vie nouvelle apportée aux tissus.

Frictionnez! 63F.

LINIMENT
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
MINARD

voire voix chaude, aux notes mélancoliques.

Bien loin, vous vous êtes enfui, emportant un coin de mon âme, une bonne parcelle de mon coeur... tout le long du trajet, ma pensée vous a suivi, n'avez-vous pas senti son aile vous frôler doucement? Avec vous, j'ai franchi l'interminable chemin, ces routes solitaires, ces vastes plaines que votre oeil regardait distraitement et qui désormais seraient entre nous l'obstacle à nos coutumières entrevues, si fréquentes et toujours pleines de charme.

Ce soir, dans l'intime boudoir, à la faible lueur de l'abat-jour doré, comme nos rêves, je songe à vous, à l'au-revoir peut-être lointain, aux serments échangés... Vos chers mots de tendresse que, tout bas, vous avez murmurés, sont là, tout au fond de mon coeur, enchâssés dans le riche coffret finement sculpté et tout de rose capitonné, le coffret aux précieuses souvenirs, aux doux espoirs, aux trésors d'amour. Je bécote ma nostalgie de leur symphonique romance; mon âme en aspire le subtil parfum.

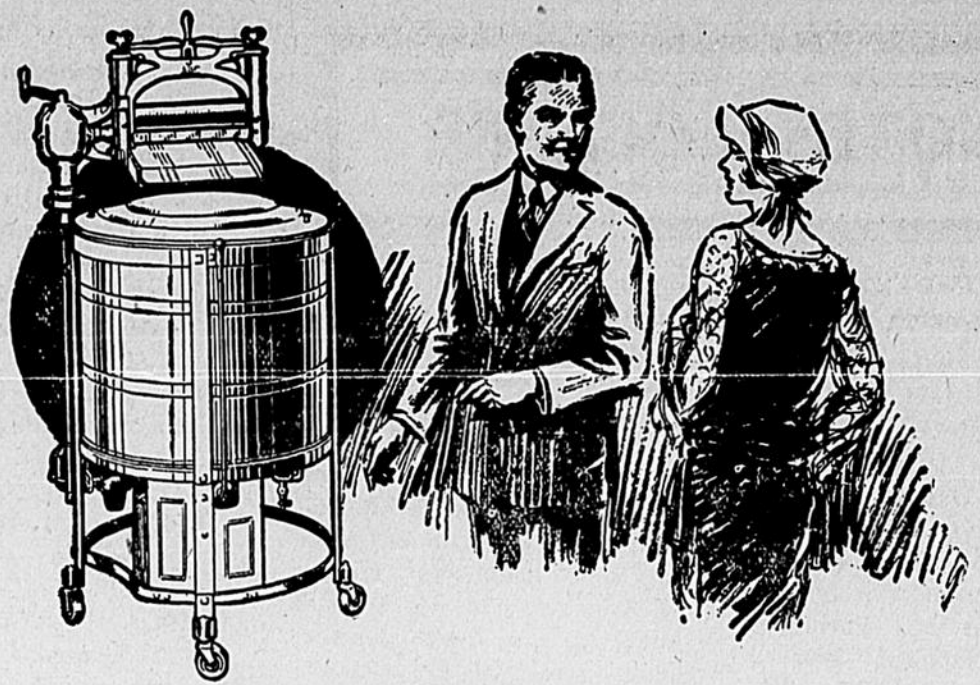
Si un jour vous ne deviez plus revenir, si en fumée vaporeuse allait se dissiper, de votre coeur, notre amour maintenant encore tout framboyant, si du tendre passé, aujourd'hui si présent, si vivant, vous ne deviez plus vous souvenir les aveux chuchotés seront là, modulant en mon coeur leurs joyeux chants, pour me parler de vous, de vous tel que je vous ai connu, tel que vous m'avez quittée, et seront un rempart contre les vains regrets, ceux causés par l'abandon de l'autre, indifférent, insensible, qu'alors vous serez devenu... Mais j'ai foi en vous, car vos yeux ne mentaient pas!.

R. RANTE.

LES MEMES SYMPTOMES EN PLUSIEURS CAS

Une condition anémique facilement reconnue. — Exige un reconstituant du sang.

Dans la plupart des cas d'anémie, les symptômes sont presque les mêmes. Les victimes en deviennent pâles et vite fatiguées au moindre exercice. L'appétit est capricieux et le patient perd du poids. Il souffre parfois de maux de tête et souvent d'incapacité de bien dormir. A mesure que le sang s'appauvrit, les symptômes deviennent plus prononcés et souvent accompagnés d'évanouissements. Tout cela indique que le sang est pauvre et aqueux et qu'aux premiers symptômes, de cette condition le patient devrait prendre les Pilules Roses du Dr Williams, le meilleur reconstituant et tonique du coeur connu. La seule mission de ce remède est d'enrichir le sang et lorsque ceci est accompli, tous les symptômes déprimants disparaissent. Parmi celles qui ont raison de louer ce remède est Mme M.-E. Patterson, Shanklin,



Possédez une LAVEUSE ELECTRIQUE à termes extraordinairement avantageux

Transformez en agrément le travail du lavage et ajoutez à vos heures de loisir pour faire les choses qui vous plaisent. Notre grande vente se termine bientôt—à vous d'en profiter. Démonstration à votre domicile sur demande.

\$5 comptant

\$2 par semaine

GRATIS

A toute personne qui achète une Laveuse Electrique durant cette vente, nous donnerons un approvisionnement de Flocons de Savon suffisant pour un an—40 paquets Gratuits.

La vente se termine le 31 mars

Southern Canada Power Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"



L'AMITIE

Lavedan écrit une page admirable sur l'amitié. C'est à son fils qu'il s'adresse. Celui-ci a rencontré à l'église un jour où il allait mesurer la nef, son deuxième ami. Et Lavedan, remarque.

"Entre tous ceux que tu m'as nommés, celui-là m'a l'air d'être, en fait d'ami possible, le meilleur et le numéro 1. C'est à Sonny qu'il faut faire mesurer l'étendue de la petite nef, — je veux dire de ton coeur. Les autres... Eh bien! je te le dirai franchement, là, les autres, ça n'est pas de la graine d'amis, mais de l'herbe de camarades. Une camelote. C'est ce que j'appelle: les camarades de péchés capitaux. Chaque vice a aussi ses chambellans qui en portent sur eux la clef: ceux avec qui on se vante, ceux avec qui on gâche le temps, ceux avec qui on jalouse, ceux avec qui on mange, etc., camarades d'orgueil, de paresse, d'envie, de gourmandise... et toute la suite, — as des amis, — des complices: des affiliés de distractions et de mauvais plaisirs qui vous donnent le dégoût d'eux chaque fois qu'on les quitte et la honte de soi-même chaque fois qu'on les retrouve. Quand on croit qu'on se lie, en s'accoquie. Non, l'amitié n'a rien à voir avec ces gentils compagnons de licence qui s'unissent que pour mélanger les gourmes qu'ils jettent.

L'amitié, c'est une chose tellement fine, délicate, précieuse, rare, blanche, magnifique et sacrée, qu'il faudrait se mettre à genoux, et que la bouche, même avec les mots les plus prévenants, les plus doux, les mots gantés, les mots enveloppés de soie comme les mains qui soutiennent l'ostensoir, les mots de respect moelleux et légers qui admirent et effleurent, ose y toucher à peine. Rien qu'à prononcer lentement les trois syllabes de son nom magique on se recueille et l'on fait attention comme si l'on craignait de renverser de l'eau, de l'eau divine, de l'eau de baptême. Il semble qu'entre ses doigts écartés par la vénération l'on porte une coupe de cristal au ras des lèvres de laquelle tremble un limpide esprit-de-larmes... Crois bien que ce que je te raconte là n'est pas le moins du monde pour m'écouter dans le phonographe ni te tourner à plaisir des phrases d'écrivain.

C'est le sujet qui m'inspire et je voudrais t'inculquer de ce sentiment incomparable de l'amitié la juste et supérieure notion.

(Progrès de Hull)

SOLITUDE

Appuyées à ma fenêtre, je regarde ce triste ciel de novembre, ce ciel d'automne sans une étoile! Où sont-elles ces lumières brillantes, que sont devenus les petits points d'or de la voûte céleste?

Pourquoi ce vent qui pleure et qui glace nos âmes, tandis que la brise chaude, légère et caressante comme un souffle d'enfants, était si exquise? Oh! Combien je me sens morose, que de sanglots oppressent mon coeur, que de larmes qui ne tombent pas, se pressent sous mes paupières que je baisse un instant... Je regarde maintenant en mon "jardin secret" où les mignonnes fleurs que j'y ai cultivées avec tant de soins, sont devenues de nombreuses petites victimes.

Les pétales frémissent encore, répandus ça et là font pitie à voir... ces fleurettes meurtries ne sont-elles pas mes pauvres illusions?

Je caresse vainement du regard ces roses mourantes aux âmes fragiles, qu'a broyées un dernier soupir...

J'ouvre les yeux, mais les larmes tombent, tombent toujours... Mon coeur qui souffre, se soulage peu à peu... Oh! Pauvre coeur, essaie de sourire encore à la vie si triste qu'elle soit, ris de cette défaillance de ton courage, étouffes sanglots, ne regarde plus en arrière et ferme à jamais le tombeau du passé! Vois, la route qui s'ouvre devant toi, mais n'oublie pas que toutes les fleurs se flétrissent et que tous les étés doivent mourir....

Fleur des Neiges.

VERS VOUS

L'autre jour, vous m'avez quittée... votre figure pâle n'avait plus l'ivresse des minutes heureuses et en l'azur de vos yeux, vos yeux qui ne mentaient pas, passaient des reflets grisâtres tout comme le ciel nuageux. Le départ vous était pénible, je le sentais à



Est-ce vrai de votre ville?

Tout comme il y a des cultivateurs qui font de l'argent avec la culture intense de quelques acres de terre, ainsi il existe des marchands de campagne qui font un chiffre d'affaires très élevé.

Sans doute eux aussi cultivent intensément leur territoire. Ils n'attendent pas la venue de leurs clients. Ils prennent le devant en faisant à leurs clients des offres répétées qui ne manquent pas de les tenter. Et ils paraissent vendre à tout le monde.

Ils entretiennent des relations si suivies avec leurs clients que ceux-ci attendent avec impatience leurs offres de marchandises et les lisent avec la même avidité que si elles étaient des nouvelles — ce qu'elles sont.

Ces marchands utilisent fréquemment le Longue Distance pour commander des marchandises pour livraison immédiate — et trouvent qu'il y a profit à appeler certains clients par Longue Distance pour les inviter à profiter d'une aubaine.



boîtes de pilules lui redonnèrent santé, force et couleur. Naturellement, je considère les pilules du Dr Williams comme une bénédiction pour les personnes faibles et épuisées."

Vous pouvez obtenir ces pilules chez n'importe quel marchand de remède, ou par poste, à 50 cents la boîte, de The Dr Williams, Medicine Co., Brockville, Ont.

COMBATTRE POUR LA SANTÉ DU BÉBÉ

Tel est le souci constant de toute jeune mère.

La jeune mère est constamment occupée du bien-être de ses tout-petits. Les maladies de l'enfance se manifestent si soudainement... quelquefois sans une minute d'avance. La mère peut avoir un bébé très malade sur les bras avant qu'elle puisse obtenir de l'aide. Cela à moins qu'elle ait un remède à la maison qu'elle peut sûrement donner au bébé pour n'importe quel des nombreux maux légers des bébés ou de l'enfance. Les Pastilles Baby's Own constituent un tel remède. Des milliers de mères, par tout le pays, gardent toujours une boîte de Pastilles à portée et elles les proclament sans égales pour adoucir l'estomac du bébé, régularisant ses intestins et faisant ainsi disparaître constipation et indigestion, rhumes et simples fièvres et rendant facile la redoutable période de la dentition.

Les Pastilles Baby's Own sont un remède absolument sûr. Elles sont garanties exemptes d'opiates et de toute autre drogue narcotique, si dangereuses pour le bien-être futur du bébé. Les mères, si vous appréciez la valeur de la vie de votre bébé, donnez-lui des Pastilles Baby's Own lorsqu'il est malade, ou mieux encore, donnez-lui, de temps à autre, des pastilles, afin de prévenir la maladie. Les Pastilles sont vendues par les marchands de remèdes ou seront envoyées à toute adresse, franc de port, à 25 cents la boîte, en s'adressant à The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Lorsqu'on cesse de consulter la boussole inflexible, aussitôt l'âme s'égare dans des chemins arides où l'eau de la grâce lui manque. Ste-Thérèse de Lisieux

"LA VIE CANADIENNE"

Une nouvelle revue vient de paraître, sous une couverture élégante et sobre, dont la direction a été confiée à "Madeleine", la femme de lettres bien connue.

La première édition qui vient de paraître (celle d'avril) contient une littérature substantielle, agréable et bien choisie. Un grand nombre de lettres attestent que les collaborateurs ne manqueront pas à la nouvelle revue, qui prend d'emblée une première place dans les publications littéraires du Canada-français. Les romans sont particulièrement bien choisis et nous félicitons la directrice d'offrir à ses lecteurs une littérature aussi raffinée.

Cette revue qui s'intitule "La Vie Canadienne" est abondamment illustrée et d'une typographie claire et simple. Parmi les principaux articles on peut noter celui par lequel la directrice présente le programme de "La Vie Canadienne", celui de M. Morin sur Ravel, l'appel du Père Sanson, celui de M. Rodolphe Mathieu et un charmant conte canadien de M. Charles Richer, pseudonyme sous lequel nos lecteurs avertis auront tôt fait de reconnaître une personnalité bien connue dans le monde des lettres. Les deux romans s'intitulent "Le Plaisir de Vivre", de Maxime Fromont, et "Les Mariages de Paris", d'Edmont About.

"La Vie Canadienne" se vend 15 sous le numéro, et on peut se la procurer dans tous les dépôts. Elle offre son abonnement au prix extraordinaire d'un dollar et demi, et cela jusqu'en juin 1928. Nous avisons donc nos lecteurs de profiter de cette excellente aubaine. Pour tous détails concernant les dépositaires, les abonnements, la publicité, les collaborateurs, on doit s'adresser à "La Vie Canadienne", 62 est, rue Ste-Catherine, ou Casier postal 88, Station N., Montréal.

Pardessus toute chose soyez bon; la bonté est ce qui désarme le plus les hommes.

Lacordaire. Rien ne fait autant d'honneur à une femme que sa patience; rien ne lui en fait moins que la patience de son mari.

NOTES LOCALES

ETAT CIVIL Cathédrale

Naissances. — Mars 18: Joseph, Jules, Léon, fils de Lucien Boivin et de Yvonne Ménard. Parrain et marraine: Jules Alphonse Boivin, représenté par Damase Maynard et Juliette Boivin. — Mars 19: Marie, Pauline, Claudette, Carmen, fille de Eugène Robert et de Marie-Louise Grégoire. Parrain et marraine: G. Napoléon Bessette et Céline Grégoire. — Mars 20: Joseph, Léopold, Fernand, fils de Arthur Laporte et de Rose Guilbert. Parrain et marraine Léopold Pérusse et Aurore Laporte.

Sépultures. — Mars 16: Olympe Ménard, veuve de Eugène Provençal, décédée à l'Hôtel-Dieu, à l'âge de 80 ans. — Mars 17: Corinne Henry, décédée à l'âge de 52 ans, épouse de Achille Pérusse. — Mars 18: Andréa Paulin, en religion frère Paul-Alfred, décédé à l'âge de 34 ans, fils de Alexandre Paulin et de Cédulie Lessard. Mars 19: Olive Hébert, décédée à l'âge de 70 ans. — Mars 21: Michel Blanchette, veuf de Céline Goyette, décédé à l'Hôtel-Dieu, à l'âge de 69 ans. — Mars 21: Rhéjeanne, fille de Astril Rochefort et de Corinne Morissette, décédée à l'âge de 10 mois.

DECES DE M. ALBERT DEMERS.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de monsieur Albert Demers, industriel de Montréal et bien connu d'un grand nombre de citoyens de notre ville, survenue jeudi matin de cette semaine à l'Hôtel-Dieu. Monsieur Demers est décédé à l'âge de 66 ans après une assez longue maladie. Il est le frère de monsieur H. Demers, de Montréal et de mesdames Ls. Brousseau et J.-E. Paradis, de notre ville.

Les funérailles auront lieu samedi matin, en la cathédrale à neuf heures.

"Le Clairon" se joint aux parents et amis pour offrir à la famille éprouvée, ses plus vives sympathies.

LA SOIREE DE BOXE DU 31 MARS PROCHAIN

C'est samedi soir le 31 mars prochain, qu'aura lieu au Théâtre Corona de notre ville, la plus grande soirée de boxe encore jamais donnée à Saint-Hyacinthe. Tel qu'annoncé dans notre numéro du 9 mars dernier, il y aura cinq combats formant un total de 32 rondes, lesquelles promettent d'être des plus intéressantes.

A. Duhamel, d'Acton Vale, qui a perdu lors de sa dernière bataille à Acton Vale le 10 mars dernier par une mise hors de combat, rencontrera de nouveau son vainqueur. Il prétend cette fois-ci remettre le change à Vic Lavigne qui ne le ménagera pas plus qu'à Acton-Vale.

A. Boulay de notre ville, qui est à l'entraînement, fera comme par le passé et saura garder la faveur des amateurs en faisant face dans un autre combat de quatre rondes au boxeur Willy Brown, de Montréal.

Les amateurs auront aussi le plaisir de voir Léo Lafontaine qui a entraîné Tom Merrill lors de son dernier combat et qui, la même soirée, rencontra Geo. Girardin, de Montréal, faire face dans un combat de huit rondes à Jimmy Mullins, boxeur nègre de Montréal.

Tom Merrill, de notre ville, rencontrera Jack Bruno, boxeur de Montréal, dans un combat de six rondes. Il s'est remis à l'entraînement et entend remporter une aussi éclatante victoire que lors de son dernier combat.

Le clou de la soirée sera la ren-

contre de dix rondes entre Geo. Blain, ancien champion du Canada, à 118 livres avec Lucien Gariépy. Ces deux hommes sont des plus rapides et scientifiques boxeurs de leur poids.

L'arbitre, tel qu'annoncé, sera monsieur Albert Hotte, de Montréal, un ancien amateur du Canada et qui est maintenant maître de cérémonie au club Ste-Brigitte de Montréal. Les juges pour ces rencontres seront M. Geo. Girardin de Montréal et M. Eugène Brousseau, sportman bien connu de Saint-Hyacinthe.

Le plan de la salle est déposé à la Pharmacie Brodeur et ceux qui désirent se procurer des billets, peuvent le faire immédiatement. Que tous les bons amateurs de boxe se rendent en foule assister à cette soirée qui promet d'être des plus intéressantes.

RECITAL

En outre du programme qui sera rendu par les élèves de Mademoiselle Germaine Daigle, au récital de piano déjà annoncé pour le 17 avril prochain, au théâtre Corona, il nous fait plaisir d'apprendre que nous aurons également l'occasion d'entendre Mlle Albertine Lambert, soprano, et le Dr. J. A. E. Daigle, ténor.

Les billets pour ce récital sont maintenant en vente. Le plan de la salle est déposé à la pharmacie J. H. E. Brodeur.

ACTIVITES DE L'UNITE SANITAIRE

Nous publions ci-dessous, un rapport détaillé des activités de l'Unité Sanitaire dans le village et la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Ecoles françaises visitées,	1
Classes,	8
Ecole anglaise,	1
Elèves pesés, mesurés et examinés par le médecin	202
Cas référés au dentiste,	116
Cas référés au médecin de famille,	92
Dents cariées,	395
Amygdales,	38
Défauts généraux (excluant dents)	151
Maladies contagieuses,	6
Enfants exclus temporairement de l'école	6
Ré-vaccinés (plus que 7 ans vaccinés)	21
Conférences maternelles,	8
Assistances,	94
Conférences sur Hygiène générale	8
Assistances,	94
Conférences scolaires,	8
Assistances,	211
Littératures distribuées,	1,038
Tubes de pâte à dents distribués,	54
Patrons distribués,	64
Milles parcourus en voiture,	45
Sanitation.	
Latrines des écoles,	2
Inspection	
Edifices publics,	2
Classes inspectées,	2
Boulangerie,	1
Boucherie,	1
Abattoir,	1
Boutiques de barbier,	2
Restaurant,	1
Magasins,	3
Gares de chemins de fer,	2
Salle publique,	1
Hôtel,	1
Ecuries,	2
Affiches posées,	23

G. Choquette, M.D.,
Directeur Médical

CONCERT AU RADIO

Le poste radio-téléphonique de Saint-Hyacinthe émettra le superbe programme musical que nous publions ci-dessous, dimanche après-midi 25 mars courant. Le concert est organisé par la maison Ducloux & Payan de notre ville. Il commencera à 4½ heures pour se

terminer vers les six heures.

Programme

- Duo
"Springtime", par M. Wilson et Mme Boucher.
- QUATUOR
"Flow Gently Sweet Afton".
Solo
- "Vale" et "The Rosary", par M. Jamieson.
Duo
- "Whispering Hope" par Mmes Boucher et Payan.
Solo
- "Mate O'Mine" et "Out of the Dusk", par M. Wilson.
Solo
- "The Perfect Flower" et "The Sun and the Shower", par Mme Payan
Quatuor
- "Sweet & Low"
Solo de violon
Par monsieur E. Chaussé.
Duo
- "Garden of your Heart", par MM. Wilson et Jamieson.
Solo
- "Awake Little Flower" et "Lassie O'Mine", par Mme Boucher.
Quatuor
- "Drink to me only with thine Eyes".
Duo
- "Rose of my Heart", par Mme Payan et M. Wilson.
Solo
- "Come to the Fair" et "Song of Canada", par M. Wilson.

AU "SACRE-COEUR"

Lundi de cette semaine, on célébrait avec solennité, chez les Frères du Sacré-Coeur de notre ville, la fête de Saint-Joseph.

Pour diverses raisons (saint-Joseph étant l'un des patrons de la communauté; invitation particulière à s'unir d'intention aux prières de l'Oratoire du Mont-Royal, etc.) la fête avait été préparée par une neuvaine de prières publiques.

Au matin du grand jour, dès 6 heures, la cloche réglementaire appelait toute la maisonnée à la chapelle pour le chant de l'office du Sacré-Coeur et la communion générale. A la fin de l'action de grâces, on fit entendre, en l'honneur du cher patron du Canada, le beau cantique "Ton nom brille au ciel d'Amérique".

La grand-messe fut chantée en simple mais si pieux grégorien: messe dite "des Anges". Suivit un chant spécial au patron de l'Institut dont le refrain se lit :
Avec transports, nous chantons votre gloire,
Puissant Joseph, notre saint Protecteur,
Conduisez-nous toujours à la victoire,
Sous le regard béni du Sacré-Coeur.
et dont le texte est du Frère Théodose, du S.-C. et la mélodie, du Frère Benjamin, du S.-C.

Il y eut aussi vêpres et bénédiction solennelle du Saint-Sacrement. Un groupe de Frères de l'Académie Girouard, y assistaient.

Dans l'après-midi, les juvénistes firent leur pèlerinage traditionnel à Saint-Joseph-sur-Yamaska où, par une heureuse coïncidence, se tenaient les exercices des Quarante-Heures.

En un mot, ce fut jour de liesse générale; mais, vu le saint temps du Carême, les manifestations de joie ne furent pas trop extérieures.

L'EPARGNE, TOUJOURS !

La semaine dernière a amené presque un record: \$68.15 et 6 nouveaux déposants présentés à La Caisse Populaire de St-Hyacinthe.

Voici les noms de ceux de chez nous qui ont maintenant leur livret de la Caisse Populaire :

- 8e année: Roger Gladu.
- 6e année: Léo Bibeau; Jean-Paul Prault; Fernando Courchesne; Fernand Robert.
- 5e année 3: Armand Archambault; Lucien Bonin; Laurent Sylvestre.
- 4e année 3: Roger Gladu; Lucien Labossière.
- 2e année 2: Maurice Campbell; Gaston Fontaine; Paul Malo; E-

mile Souaïd.

- 7e année: Roger Brqdeur.
 - 5e année 1: Robert Chaput; Gabriel Fournier; Georges Orsali.
 - 5e année 2: Laurent Chapdelaine.
 - 4e année 1: Jean-Paul Bernier.
 - 4e année 2: Rolland Barbeau; Sylva Lafrance.
 - 3e année 1: Marcel Brault.
 - 3e année 2: Jean Dutilly.
 - 3e année 3: Maurice Godbout.
 - 2e année 3: Rolland St-Onge.
- Ils sont 26, déjà; nous comptons en avoir trouvé 50 pour la fin de l'année scolaire.

Se sont distingués particulièrement au cours de la semaine, les classes suivantes: 6e, 5e 2, 5e 3, 2e 2, et 1ère. Grâce à l'activité et à l'ingéniosité déployées par les professeurs, l'enthousiasme se maintient, augmente même. Tout va bien.

Directeur de la "Caisse de l'Épargne du Sou.

JOLIE FETE INTIME

Dimanche soir dernier, un groupe joyeux de parents et d'amis se réunissaient chez monsieur et madame Pierre Laplante de La Providence, pour fêter le 18e anniversaire de naissance de leur fille, Mlle Robéa.

De magnifiques cadeaux lui furent aussi présentés de la part de tous ses parents et amis.

Quoique un peu émue, Mlle Laplante sut en quelques mots, remercier gracieusement ses parents et amis qui avaient contribué à l'agréable surprise qui lui était faite.

La soirée se continua ensuite dans divers amusements dont les principaux furent: chants, musique, déclamations, etc. Ce n'est qu'aux petites heures que tous se séparèrent emportant un inoubliable souvenir de ce joyeux anniversaire.

Parmi les principaux invités l'on remarquait, outre l'héroïne de la fête: son père et sa mère, M. et Mme Pierre Laplante; M. et Mme Napoléon Brodeur; M. et Mme Joseph Lachapelle; Mlles Marcelle Choquette; Béatrice St-Amant; Madeleine Hébert; Berthe Alice Laplante; Yvonne Frenière, Marie-Ange Létourneau; Suzanne Hébert; Georgette Laplante; Germaine St-Amant; Françoise Choquette; Graciette Boudreau; Angéla Laplante; Franciella Lavalée; Annette Frenière; Marie-Ange Laplante; Alice Aubertin; Lydia Morel; Yvette Laplante; Fleurette Frenière; Marie-Ange Poitras; Gilberte Laplante; Simone Brodeur; Madeleine Laplante; Thérèse et Pauline Lachapelle. MM. Georges Brodeur, Paul Morency; Philippe Arcand; Emile Bérard; Roland Létourneau; Louis Claude; Léopold Poitras; Arthur Rémillard; Paul Laplante.

"LE TRIOMPHE DE LA CROIX"

La population de notre ville aura l'avantage d'assister, samedi prochain au théâtre Corona, à un drame qui fit sensation dans tout Montréal, il y a très peu de temps. Ce grand drame romain en 4 actes, de Julien Daoust, sera interprété par la troupe Rollin-Nohcor, de Montréal.

A cette occasion, MM. Rollin-Nohcor ont engagé spécialement monsieur Daoust pour jouer le rôle de Sapricius et M. Edmond Daoust, dans celui de l'Empereur. On y verra aussi MM. Rollin, Laurion, A. Nohcor et Grimard; Mmes Jeanne Berthy, Stella D'Albret, Marcelle Briand et un grand nombre d'autres bons artistes.

Le plan est exposé à la Pharmacie Brodeur, où les billets sont en vente aux prix de 0.40 et 0.55. On fera bien de s'en procurer immédiatement car on nous informe qu'ils s'enlèvent très rapidement.

AUX AMATEURS

DE LA PECHE. Une importante assemblée des amateurs de pêche de notre ville,

aura lieu dimanche soir prochain le 25 mars courant, dans la salle de fanfare de la Société Philharmonique. Cette assemblée commencera à 8.00 heures et est spécialement convoquée pour fonder un club pour la protection du poisson dans notre rivière.

A MONTREAL

Madame Henri Bisson de Montréal, recevait la semaine dernière, à l'heure du thé en l'honneur de mesdames Roger Bisson et Albert Morin, de notre ville. Les salons étaient décorés de tulipes et de verdure. Le thé fut servi par mesdames J. E. W. Morgan; J.-Henri Robichon, Georges Méthot; Ephrem Panneton; Réal Lajoie.

Parmi les invitées l'on remarquait: Mlles Simonne Godbout, Monique Badeaux, Alice et Eva de Blois, Marion MacLauren, Marcelle Gariépy, Andrée Méthot, Claire Robichon, Denise Robichon, et Georgette Méthot.

RAFLE DE JAMBONS

Mardi prochain, 27 courant, aura lieu dans la salle Aumais, rue Mondor, une rafle de jambons, organisée par le club des Raquetteurs, l'Infatigable Inc. L'admission est gratuite et tous les amis et membres de l'Infatigable sont invités à s'y rendre en grande foule. Les portes de la salle seront ouvertes vers les 9 heures du soir.

RECTIFICATION

Nous publions, pour les intéressés, la note suivante que nous venons de recevoir:

Dans notre "mise au point" de samedi dernier, parue dans ce journal, nous avons, à notre tour—oh! bien involontairement!—rétréci plutôt que gonflé les "contours de de la vérité".

Nous avançons que nous avions eu à lutter contre le C. N. D.; les initiales exhibées par les costumes de nos adversaires nous avaient induits en erreur.

En toute justice pour le vaillant C. N. D., nous devons rectifier et nous le prions de nous pardonner notre assertion erronée.

L'équipe qui nous fut opposée était une constellation d'étoiles des meilleurs clubs du Patronage.

Jean Étais..

ASSEMBLEE DU CONSEIL

L'assemblée du conseil municipal de notre ville, qui devait avoir lieu mercredi de cette semaine, a été remise au mercredi 4 avril prochain.

HEUREUX GAGNANT.

Monsieur Joseph Mathieu, gardien des salles paroissiales de la cathédrale, a été l'heureux gagnant du magnifique coffre en cèdre offert comme prix de présence à la partie de cartes du Cercle Benoit XV. Nos félicitations à monsieur Mathieu.

OBSEQUES DU R. P. MARIE-JOSEPH.

Dans toute la simplicité du rite cistercien, les obsèques du Révérend Père Marie-Joseph, de l'Ordre des PP. Trappistes de Notre-Dame du Lac de Deux-Montagnes, décédé ici le 11 mars courant, ont eu lieu à l'Abbaye de Notre-Dame du Bon-Conseil, à St-Romuald. La dépouille de ce bon religieux repose dans le cimetière de l'abbaye.

Le Père Marie-Joseph était une personnalité bien connue à la Trappe d'Oka. Directeur de l'hôtellerie du monastère pendant de nombreuses années, d'innombrables visiteurs ont pu apprécier sa douce et accueillante urbanité. Il y a quatre ans, il fut envoyé à l'abbaye de St-Romuald, en qualité d'aumônier des Révérends Soeurs Trappistes. Le dimanche 4 mars courant, il était frappé de paralysie, compliquée d'apoplexie. Ce double choc le laissa privé de connaissance jusqu'à sa mort sept jours plus tard.

Le Père Marie-Joseph, dans le monde Stanislas Beaugard, naquit à St-Damase-sur-Yamaska, comté de St-Hyacinthe, le 1er sep-

tembre 1865, de Jacques Beaugard et de Lucie Beaugard. Il fit ses études à St-Hyacinthe et entra chez les RR. PP. Trappistes d'Oka en 1890. Il prononça ses vœux en 1895 sous le nom de Frère Marie. Il fut ordonné à la prêtrise par Mgr Decelles le 27 mai 1897.

STATISTIQUES DU MOIS DE FEVRIER

Nous publions ci-dessous, les statistiques démographiques pour le mois de février 1928, des comtés de Saint-Hyacinthe et Rouville.

Nous constatons que durant le mois de février il y a eu 79 naissances, dont une diminution de 7 sur le mois de janvier; 20 mariages, dont une augmentation de 1 sur le mois de janvier; 56 décès, dont une diminution de 8 sur le mois de janvier.

Voici le rapport détaillé par paroisse:

Comté de St-Hyacinthe

Clef: (B) Baptêmes; (M) Mariages; (D) Décès.

Paroisses.	B.	M.	D.
St-Barnabé,	2	1	2
Saint-Bernard,	2	0	1
St-Charles,	2	1	2
Saint-Damase,	6	1	2
St-Denis,	2	0	5
Saint-Judes,	3	1	1
La Présentation,	1	0	2
Ste-M.-Madeleine,	3	2	1
St-Thomas d'Aquin,	1	0	1
St-Hyacinthe, (cat.)	13	9	14
St-Joseph d'Yamaska	1	0	0
St-Hyacinthe, (par.)	7	1	6
SS. de la Présentation	0	0	1

Comté de Rouville

Ste-Angèle de Mon.,	1	0	0
Saint-Césaire,	9	2	6
St-Hilaire,	5	1	1
St-J.-B.-de-Rouville	5	1	1
L'Ange Gardien,	2	0	3
Ste-Marie-Monnoir,	4	0	3
Saint-Mathias,	1	0	1
St-Michel-de-Roug,	2	0	1
N.-D.-de-Bonsecours,	3	0	0
St-Paul-Abbotsford,	4	0	1
Anglican Church,	0	0	1

CONCERT ANNUEL DE LA PHILHARMONIQUE

C'est jeudi soir prochain, 29 mars courant, qu'aura lieu au théâtre Corona de notre ville, le sixième concert annuel de la Société Philharmonique. Comme chacun le sait, ce corps de musique est très populaire, non seulement en notre ville mais dans bien d'autres endroits de la Province, et a toujours contribué efficacement à la renommée musicale.

Cette institution musicale ne semble pas vieillir, mais ses accords harmonieux sont toujours d'un renouveau. Elle a toujours compté, avec cortitude, sur l'encouragement du public de notre ville et elle espère qu'il en sera de même, le 29 mars prochain.

Le succès des concerts annuels passés est trop élogieux pour que nous y appuyons davantage. Qu'il nous suffise de rappeler que le programme qu'interprétera ce corps musical jouira certainement d'une grande popularité puisque nous entendrons:

Mmes J. E. Boucher, Mezzo-Soprano; Dr R. Philie, Soprano; MM. Jules Dubois, Violoncelliste; H. E. Baillargeon, Flutiste; Paul Gélinas, Baryton, etc.

Mme Dr. J. N. Paul Fournier, sera au piano d'accompagnement.

L'audition commencera à 8½ hrs précises.

Les billets sont en vente à la Pharmacie Brodeur au prix de 0.55 et chez tous les membres de la Société Philharmonique.

UNE INVITATION

Mademoiselle M. L. Lalonde, de notre ville, invite les dames et demoiselles de Saint-Hyacinthe et de la région à venir visiter son nouveau salon de mode, installé au No 119 rue Cascades. L'ouverture se fera les 23 et 24 mars et les plus récentes créations seront exposées.

LA REGIE PUBLIQUE ET L'EXPLOITATION PRIVEE DES FORCES HYDRO-ELECTRIQUES.

Suite de la première page.

sous l'impression que c'est la ville de Westmount qui a commencé la guerre de taux qui se fait actuellement dans cette municipalité. Mais si on prend connaissance des faits, on trouve que c'est cette compagnie qui dans le but d'enlever subrepticement des clients à la ville de Westmount et de tâcher de ruiner la municipalisation dans ce coin de l'île de Montréal a commencé les hostilités sans provocations aucunes, puis que la municipalité vendait son courant électrique au même prix que la compagnie, soit 3½ cents le K. W. H.

Le 15 septembre 1927, remarquons bien la date, dans le but d'acheter tout simplement les clients de la ville de Westmount, elle offrait, à chaque client qui voudrait laisser le plant municipal dans un délai plus ou moins rapproché, trois actions de son capital social à cinquante dollars l'unité, actions qui valaient alors sur le marché environ \$90.00. Le conseil de Westmount, voulant se protéger contre cette tentative d'acheter ses clients, par une lettre datée du 20 septembre, c'est-à-dire cinq jours après l'envoi de la circulaire de la compagnie, informait ses clients et ses contribuables qu'elle réduisait ses taux d'éclairage à 2½ cts net le k. w. h. La compagnie décida alors de baisser ses propres taux à 2 cts net. Il me faut dire à l'honneur des citoyens de Westmount, que blâmant avec raison cette tactique singulière de la compagnie, ils se sont ralliés pour supporter la municipalité et Westmount, au lieu de voir diminuer son débit électrique, l'a vu sensiblement augmenter.

Cette guerre a eu pour effet une situation assez singulière; c'est celle de voir une compagnie vendre dans la Cité de Montréal proprement dite son courant à 3½ cents le k. w. h. alors qu'elle le distribue à 2 cents le k. w. h. dans la ville adjacente de Westmount. Cette situation a ouvert les yeux des citoyens de Montréal et le conseil de Montréal a demandé à la Montreal Light, Heat & Power de faire bénéficier les citoyens de la métropole du même taux que la compagnie offre aux citoyens de Westmount.

La Montreal Light, Heat & Power a répondu à la cité de Montréal que les taux consentis aux citoyens de Westmount étaient des taux de guerre et qu'elle ne pouvait pas les mettre en vigueur dans Montréal proprement dit. M. J. S. Norris a profité de sa réponse pour réaffirmer de nouveau que les taux de la Montreal Light, Heat & Power étaient généralement plus bas que ceux en vigueur à Toronto. M. Norris sait bien que la Commission Hydro-Electrique d'Ontario, qui n'est pas intéressée à ce que les taux électriques soient diminués dans la province de Québec mais qui a plutôt intérêt à ce qu'ils soient plus élevés ici pour attirer plus facilement les industries dans sa propre province, ne se donnera pas le trouble de contredire ses avancés contraires à la vérité.

Pour maintenir la fausse légende qui existe, que l'électricité se vend moins cher dans la province de Québec que dans la province d'Ontario, quand c'est tout le contraire qui est la vérité, M. Norris compare les revenus moyens de sa compagnie avec ceux de la Commission en 1926 quand il sait bien que ces chiffres ne signifient rien pour établir le coût chez le consommateur. Les revenus de l'électricité sont de deux sources principales, le courant vendu au détail pour éclairage et chauffage et le courant vendu pour forces motrices ou en gros pour distribution par une corporation quelconque. Le courant vendu au détail pour éclairage rapporte infiniment plus que le courant vendu pour forces motrices. Le revenu moyen par kilowat-heure sera d'autant plus élevé que la proportion du courant vendu pour éclairage sera plus forte, et M. Norris n'ignore pas que les prix de l'éclairage et du pouvoir peuvent être plus élevés tous les deux à Montréal qu'à Toronto, ce qui est le cas, et que le revenu par Kilowat-heure moyen vendu à Toronto peut être plus élevé que celui de la Montreal Light, Heat and Power.

J'illustre ma pensée par un exemple concret dont les principales données ne s'éloignent guère des faits réels. Supposons une vente d'un total égal de 1,000 forces à Montréal et à Toronto.

A Toronto le cheval-vapeur pour pouvoir est vendu approximativement \$30.00 et le cheval-vapeur pour éclairage environ \$110.00. A Montréal le cheval-vapeur pour pouvoir est vendu à \$35.00 et le cheval-vapeur pour éclairage \$225.00 soit 100% de plus environ qu'à Toronto, ce qui est la vérité très approximative. Ces deux prix sont donc plus élevés à Montréal qu'à Toronto; or, je vais établir que, malgré cette différence, Toronto reçoit plus pour son Kilowat-heure moyen que la Montreal Light, Heat and Power, qui cependant fait payer aux contribuables de Montréal son électricité de beaucoup plus cher que ne paient les habitants de Toronto.

Des mille forces supposons que la charge se divise à Toronto 750 forces pour la vente au détail et 250 forces pour la vente comme pouvoir. Le revenu à Toronto pour les 1,000 forces, vendues dans les deux cas à meilleur marché qu'à Montréal, sera de \$91,000,000. Mettons une charge à Montréal de 250 forces pour le détail et de 750 forces pour le pouvoir; les mille forces à Montréal, vendues dans chaque cas plus cher qu'à Toronto, ne rapporteront que \$82,500.00 à la compagnie. C'est ce qui fait que le cheval-vapeur moyen, bien que l'électricité soit vendue plus cher à Montréal qu'à Toronto, rapportera plus à la Commission Hydro-Electrique qu'à la Montreal Light, Heat & Power. Dans le cas que j'ai cité il rapporterait, réduit en Kilowat-heure moyen, 1.41 cents à la Commission Hydro-Electrique et 1.27 cents à la compagnie Montréalaise. Ce qui prouve que l'argument de M. Norris tombe à faux et ne démontre rien à ceux qui examinent de près sa prétendue démonstration.

Il est un moyen bien simple de savoir si les prix de l'électricité sont plus élevés à Montréal qu'à Toronto. On n'a qu'à examiner les tarifs.

A Toronto l'électricité pour consommation domestique se vendait en 1926 1.7 cents le kilowat-heure, à Montréal 3.5 cents, soit plus que 100% plus cher. A Toronto la même année l'électricité pour consommation commerciale se vendait 2.5 cents, à Montréal même prix que pour consommation domestique, soit 3.5 cents, ce qui veut dire 40% plus cher qu'à Toronto. L'électricité pour pouvoir moteur s'est vendue à Toronto en 1925 d'après le tarif suivant: charge de service par mois, \$1.25 les premiers 10 chevaux-vapeur, \$1.00 pour chaque che-

val-vapeur additionnel, premier 50 heures par mois par kilowat-heure, 1.5 cents, deuxième 50 heures par mois par kilowat-heure, 0.75 cents, tout kilowat-heure additionnel 0.4, le tout avec un escompte de 10 pour cent. Que ceux qui achètent du pouvoir à Montréal pour fins de manufacture comparent ce taux avec leurs factures et ils seront édifés, je n'en ai aucun doute.

On se demandera comment les compagnies hydro-électriques ont pu établir la légende que dans la province de Québec l'électricité se vend moins cher que dans l'Ontario. Je me rappelle avoir étonné, il y a quelques six mois, un des principaux échevins de la ville de Montréal quand, en discutant les prix comparatifs de l'éclairage, je lui disais qu'à Montréal l'électricité pour éclairage domestique se vendait 100% plus cher qu'à Toronto. Ce monsieur me disait qu'il avait toujours été sous l'impression que c'était le contraire qui était la vérité et il me disait que cette conviction lui était venue du fait que le président ou le vice-président de la Montreal Light, Heat & Power avait offert dans les journaux de la métropole de parier dix mille dollars que sa compagnie recevait moins par kilowat-heure que la Commission Hydro-Electrique de Toronto. Il avait été pris au piège comme la grande masse des citoyens de Montréal.

Et cette différence de prix au détriment du consommateur de Montréal est encore de beaucoup plus accentuée dans le reste de la province. Je vais le prouver en comparant les prix chargés dans Ontario et dans Québec, dans des villes de population sensiblement égale.

Voici des statistiques tirées de documents publics de la Province d'Ontario et du gouvernement fédéral ainsi que des tarifs publics par les compagnies privées de Québec:

Eclairage Domestique 1926

Villes	Coût en cents le kilowat-heure	Coût en dollars et cents pour une consommation mensuelle équivalente à	
		60 kilowats-hrs.	180 kilow. - hrs.
Montréal, Q.	3.5	\$2.25	\$ 6.45
Toronto, Ont.	1.7	1.40	2.70
Québec, P.Q.	6.0 et 5.5	3.60	10.80
Ottawa, Ont.	2, 1, et ½ suivant la quantité.	1.40	2.70
Trois-Rivières, P.Q.	5.0	3.00	9.00
St-Catharines, Ont.	2 et 1 suivant la quantité.	1.40	2.70
St-Hyacinthe, P.Q.	7.5	4.50	13.50
Sarnia, Ont.	2.5, 1.5 suivant la quant., esc. 10%	1.70	2.82

Au début de mes remarques j'ai dit que je ferais des comparaisons entre les taux des Etats-Unis et ceux de la Province d'Ontario. En 1926 le coût moyen de l'électricité au consommateur dans la république voisine était de 7.4 cents quand il était de moins de 2 cents dans la Province d'Ontario.

Comme on le voit par ces chiffres le coût de l'éclairage domestique est dans la province de Québec de 100 à 400 pour cent plus élevé que dans la province d'Ontario. Dans la province de Québec la production et la distribution de l'électricité sont laissées, presque dans tous les cas, à l'initiative des compagnies privées. Nous n'avons que quelques rares municipalités qui produisent ou distribuent l'électricité.

J'ai cité le cas de Westmount qui produit en partie son électricité à la vapeur et en achète pour la distribuer à ses contribuables. J'ai indiqué le bien qu'elle a fait, les profits qu'elle en a retirés et la lutte que le trust lui suscite pour tâcher de ruiner son entreprise électrique municipale.

La ville de Sherbrooke produit elle aussi son électricité et en fait la distribution. Les prix qu'elle offre à ses contribuables sont plus élevés que ceux existant dans les villes d'Ontario de même population, mais chaque année elle réalise des profits considérables dont la majeure partie va pour le rachat des emprunts qu'elle a faits pour construire ses usines et l'autre partie retombe dans la caisse générale et permet à la ville de diminuer ses taxes. Jusqu'ici, tout en donnant aux consommateurs d'électricité des prix de beaucoup plus bas que ceux qu'ont à payer les consommateurs qui doivent acheter de la compagnie qui contrôlerait ses prix si la municipalisation n'existait pas, elle a accumulé des surplus d'opérations dont la somme s'élève à \$1,617,515.11 qu'elle a employée à racheter ses débetures, à reconstruire de nouvelles usines et à créer un fonds de réserve de \$416,538.39 pour dépréciation. Elle a donc payé au-delà de 59% du coût de ses plants d'électricité et de gaz, la dette totale qu'elle a contractée pour leur établissement, ne s'élevant qu'à \$2,701,742.31. Si l'on considère que l'électricité à Sherbrooke se vend 5.4 cents le kilowat et que le prix du trust qui vendrait l'électricité dans cette ville si Sherbrooke n'avait pas municipalisé son éclairage est de 7½ cents net dans toutes les municipalités desservies par son réseau, on constate que la municipalisation a été une bénédiction pour les Sherbrookois. L'an dernier la ville de Sherbrooke a réalisé un surplus net de \$109,219.61 dans son département d'éclairage. Parmi les municipalités qui sont maintenant desservies par le réseau de la compagnie privée, il y a une petite ville qui, à la suite de manoeuvres plus ou moins blâmables, a vendu son plant au monopole. Je veux parler de la ville de Farnham. L'exploitation par la compagnie privée devait amener l'âge d'or dans cette municipalité; les manufactures devaient surgir de terre comme si la compagnie avait été une fée à la baguette magique. Les manufactures que l'on annonçait avant le vote du règlement n'ont jamais ouvert leurs portes, et la ville n'ayant plus pour administrer ses affaires les profits qu'elle réalisait avec son usine, a vu ses taxes foncières monter de \$0.90 à \$1.75 et ses citoyens déplorent aujourd'hui un marché qui au lieu d'amener l'aisance à leurs foyers y a apporté la gêne en certains cas.

Je ne suis pas un socialiste révolutionnaire, ni un communiste. J'ai tout le respect qu'on doit avoir pour l'industrie privée, mais, lorsque l'industrie privée a détruit la concurrence, cette soupape de sûreté contre l'exaction, en se constituant en monopole et en se servant de sa force non pour diminuer les prix au consommateur, mais tout simplement pour créer au bénéfice de ses actionnaires un capital fictif sur lequel on exige des intérêts réels qui sont tirés de la bourse du peuple, je dis qu'il est grand temps que quelqu'un se lève pour réclamer au nom de ceux que l'on oppresse, et pour signaler, à ceux qui abusent des droits qu'on leur a consentis, le danger qui les menace eux-mêmes.

Nos amis les capitalistes disent de nous en anglais: "The sane province of Quebec." C'est un joli compliment de dire de notre population qu'elle est pondérée, mais pendant tout ce temps-là, ceux qui achetaient il y a douze ou treize ans du stock de la Montreal Light, Heat and Power Company pour \$5,000 à 8 pour cent ont aujourd'hui des intérêts dans la Montreal Light, Heat and Power Consolidated valant sur le marché \$52,962.50, et la sane Province of Quebec continue à verser, en payant des taux d'éclairage exorbitants, des intérêts sur un capital de \$47,962.50 qui n'a jamais été payé et qui n'existe que parce que les lois de notre province ont permis cette surcapitalisation excessive qui fait que ceux qui investissaient leur argent à 8 pour cent il y a douze ans, retirent aujourd'hui au-delà de cinquante pour cent d'intérêt sur leurs placements. Il n'y a rien d'étonnant que ces gens ne tarissent pas de louanges de notre bonne vieille province, mais ces louanges commencent à agacer les oreilles de ceux qui payent, et il est peut-être temps, si on ne veut pas dire chez les amis de nos grandes compagnies: "The Province of Quebec has gone insane" que l'on permette aux consommateurs de souffler un peu, en leur donnant des taux au moins raisonnables.

Je ne suis pas de ceux qui croient que l'intervention du gouvernement doit s'introduire en tout et partout, mais il me semble que le moment est arrivé où nos législateurs doivent songer à trouver un moyen efficace de protéger le consommateur d'électricité dans la Province de Québec. Pour moi, le seul moyen pratique est celui de la conservation de nos pouvoirs d'eau exploitables mais non encore exploités, avec l'entente que si les taux ne sont pas ramenés à un chiffre suffisamment bas, la Province fera comme a fait Ontario, c'est-à-dire aménagera ses pouvoirs d'eau pour vendre de l'électricité au prix de revient aux municipalités, qui, elles, feront la distribution dans leurs limites. Voilà une épée de Damoclès qui pourrait faire réfléchir le monopole tyran; j'emploie ici le mot tyran dans son simple sens figuré de chef de royaume, et je dis ceci tout simplement pour ne pas trop blesser les oreilles de ceux qui voient des démagogues et des Bolshévicks chez tous ceux qui demandent des lois de protection contre la puissance de l'argent lorsqu'elle est entre des mains qui ne veulent pas s'en servir, mais en abuser.

Maintenant, examinons notre situation au point de vue de l'avenir. Le coût total des usines de la Commission Hydro-Electrique d'Ontario et des plants municipaux ne s'élevait qu'à \$278,135,298, au 31 décembre 1926. Bien que les plants les plus dispendieux n'aient été construits ou achetés qu'au cours de ces dernières années, cette Commission et les municipalités avaient une réserve de \$55,471,213.04 à la même date pour faire le rachat des emprunts qu'elles ont effectués pour aménager leurs systèmes électriques. Ceci signifie que dans une trentaine d'années, tout en ne chargeant aux consommateurs, pour l'éclairage, que des taux de cent à quatre cent pour cent, inférieurs à ceux de la Province de Québec, la Province d'Ontario sera propriétaire de ses plants actuels sans devoir un seul sou à qui que ce soit. Les charges d'intérêt et de rachat de capital seront nulles, et comme en vertu de la loi la province ne peut pas faire de profit sur ses usines hydro-électriques, les taux pourront être diminués d'environ trente pour cent. Dans le même espace de temps les municipalités auront aussi racheté leur dette obligatoire sur leurs systèmes de distribution et elles devront, elles aussi, contribuer à la diminution des taux. Au 31 décembre 1926 il y avait déjà 51 municipalités sur 249, soit 20%, qui ne devaient plus un seul sou sur leur système de distribution.

Dans quelle situation serons-nous dans 30 ans, dans la province de Québec, the sane province. Il ne nous restera probablement plus un seul pouvoir d'eau de développable si nous ne nous mettons pas immédiatement sur nos gardes. Nous n'en aurons pas un seul de développé et nous appartenant. Ceux qui seront en exploitation seront surcapitalisés à au-delà de mille millions; ils l'étaient déjà à \$243,968,299 au 31 décembre 1926, et le consommateur d'électricité pour fins d'éclairage domestique et pour fins de pouvoir manufacturier aura à payer des intérêts sur cette surcapitalisation phénoménale et fictive. On peut avoir une idée assez approximative de ce qu'il nous en coûtera en considérant que l'an dernier nous avons payé en profits aux divers monopoles d'électricité au-delà de onze millions de dollars alors que les consommateurs d'Ontario, utilisant les services municipaux, n'ont pas versé un seul sou en profits à qui que ce soit.

Comment pourrions-nous, dans ces conditions, faire concurrence à la province industrielle voisine pour attirer ici de nouvelles manufactures? Nous sommes déjà sous ce rapport dans un degré d'infériorité, les taux pour le pouvoir étant de beaucoup plus élevés ici que chez nos voisins; la différence en faveur d'Ontario ne fera que s'accroître et nous ne pourrions pas songer à la corriger en demandant à nos ouvriers de consentir à une diminution proportionnelle de leurs salaires qui sont déjà, moins élevés.

Le problème de la protection du consommateur d'électricité est angoissant dans la Province de Québec. Je ne suis pas le premier à le signaler; il a déjà été posé dans cette chambre par l'Honorable Trésorier Provincial et tout récemment, lors de son discours sur le budget. J'ai voulu appuyer un peu sur le sujet en donnant des statistiques qui ouvriront probablement l'oeil à plus d'un dans cette province, car, par une savante littérature on avait réussi à mettre un grand nombre de personnes sous l'impression que les taux de l'électricité étaient plus bas dans notre province que dans la province soeur lorsque c'est tout le contraire qui existe, et que ces taux sont plus élevés d'une façon alarmante. Un de mes buts a été de contrecarrer cette campagne plus ou moins loyale que font les compagnies pour en arriver à la désorganisation des quelques services municipaux que nous avons dans notre province, services qui sont la poule aux oeufs d'or des municipalités

Suite à la page huit

MACARONI HIRONNELLE

COLONNES AGRICOLES

L'AVOINE BANNIERE

L'avoine Bannière est sans aucun doute la variété d'avoine la plus appréciée du Canada, surtout dans les provinces de l'Est. Elle convient spécialement bien pour la province de Québec. Les preuves de ce fait sont fournies dans un bulletin sur l'avoine Bannière, distribué par le Bureau des Publications, Ministère de l'Agriculture, Ottawa. Pendant 14 ans, à la Station expérimentale de Cap-Rouge, l'avoine Bannière a produit en moyenne 2,244 livres de grain par acre contre 2,200 livres produites par sa rivale la plus proche, l'avoine Victoire. Elle a beaucoup d'avantages sur les autres variétés d'avoine à grappes et sur le groupe d'avoine à épi latéral. Elle a produit en moyenne 1,614 livres de grain par acre dans un essai de cinq ans, tandis que la Liberté, la meilleure variété nue, n'a produit que 1,119 livres. Mais ce n'est pas tout. L'avoine Bannière a d'autres avantages sur toutes les autres variétés. Elle est spécialement rustique, s'accommode très bien du sol et du climat, et elle a une bonne paille ferme. Il a été démontré également qu'une bonne espèce cultivée sur un bon sol, bien nettoyé et bien cultivé, ne dégénère pas. Le grain long et plutôt mince de la Bannière a porté quelques personnes à croire qu'elle ne rapporte pas autant que d'autres variétés à grain plus court et mieux nourri, mais il a été démontré à maintes reprises que l'avoine Bannière est supérieure à toutes les autres au point de vue du rendement.

(Publié par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.)

L'ADAPTATION DU TREFLE ROUGE

(Notes des fermes expérimentales)

Il y a beaucoup de gens qui ignorent encore que l'on peut prévenir, dans une large mesure, en choisissant bien la graine de semence, un bon nombre des pertes que l'hiver cause dans beaucoup de prairies de trèfle rouge. La récolte provenant d'une semence sélectionnée est suffisamment rustique pour résister aux conditions de climat dans une certaine région.

Une chose est bien sûre: nous ne pouvons pas changer les conditions de climat; il nous faut les endurer telles qu'elles sont, mais nous pouvons choisir les espèces qui s'accommodent le mieux de ces conditions. Les résultats des expériences exécutées à la ferme fédérale de Nappan, N.-E., ont fait voir qu'il existe une grande différence dans la résistance à l'hiver des récoltes provenant de semence que l'on a obtenue dans des conditions de climat très variables. On a semé de la graine originaire de France, d'Italie, de Suède, de Suède et du Canada et de toutes ces espèces, il n'y a que la graine originaire de Suède et du Canada qui se soit accommodé de nos conditions. En 1923, onze quantités de graine d'origine suédoise et canadienne, ont produit un rendement moyen de 3 tonnes 18 livres de foin fané à l'acre, tandis que pour les lots français et italiens, le rendement n'a été que de une tonne 1,823 livres par acre. En 1927, la différence était encore plus marquée; neuf lots de graine originaire de Suède et du Canada ont

rapporté en moyenne 3 tonnes 258 livres de foin fané à l'acre tandis que cinq lots venant de l'Italie et de la Sicile n'ont rapporté que 1962 livres par acre. Pendant l'hiver de 1922-23, la terre était bien recouverte de neige et il n'y a eu que très peu de gels et de dégels, ce qui explique les résultats assez bons donnés par les lots moins rustiques. L'hiver de 1926-27 a été beaucoup moins favorable et les lots moins rustiques n'ont pu résister.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que toute la graine de trèfle rouge importée est nécessairement incapable de résister à l'hiver. Ce que nous pouvons dire, c'est que, à en juger par les résultats obtenus sur cette ferme, presque toute la graine originaire d'Italie et un très gros pourcentage de la graine originaire de France sont à condamner parce que la récolte qui en résulte manque de rusticité. La graine originaire de Suède, d'autres parties du Canada et du nord des Etats-Unis, paraît produire une récolte suffisamment rustique pour les années normales dans les provinces des Prairies. C'est la graine locale propre et bien nourrie, qui offre les meilleures chances d'obtenir une densité parfaite dans la récolte.

Kennedy Cox, régisseur adj.,
Ferme exp. de Nappan, N.-E.

LA PLANTATION DE FRAMBOISES

(Notes des fermes expérimentales)

Bien soignée, la plantation de framboisiers peut continuer, pendant bien des années, à donner des résultats avantageux. Le meilleur sol est un sol franc et bien égoutté; il faut éviter les sols mal égouttés et lourds. Bien des plantations sont ruinées par le chiendent ou d'autres mauvaises herbes qui s'y établissent pendant la première ou la deuxième année. On aura donc recours aux sarclages et aux binages soigneusement exécutés pour empêcher le développement des graminées et des mauvaises herbes. Une fois la plantation bien établie, on n'aura aucune peine à la tenir propre.

Il faut donner au sol une bonne fumure et l'incorporer par un labour avant de planter. On peut compter sur les engrais chimiques pour maintenir la fertilité après que la plantation est établie. Il suffira d'une application annuelle de 500 à 800 livres par acre d'un engrais de 4-8-6 pour maintenir la fertilité.

Les binages peuvent être profonds pendant la première partie de la première saison, mais il faut les effectuer de moins en moins profondément à mesure que la saison s'avance et que les racines s'enfoncent dans le sol. Comme la végétation des plantes s'étend d'une année à l'autre et que les racines occupent à peu près tout l'espace entre la rangée, les binages doivent être superficiels, juste suffisants pour empêcher les mauvaises herbes, la pousse des gourmands et donner une surface bien ameublée. On plante les plants au commencement du printemps dès que le sol peut être préparé, en rangées écartées de 6 pieds et à distance de 1 1/2 à 2 pieds entre les rangées. On peut aussi les cultiver en touffes espacées de cinq pieds pour qu'on puisse biner des deux côtés. Le premier système que l'on appelle le système de rangées en allées, permet d'avoir une rangée interrompue, limitée à une largeur d'environ 14 pouces, à laquelle la bineuse ne touche pas;

ETABLIE EN 1912

FABRIQUE DE ST-DENIS FABRIQUE DE ST-HYACINTHE

DEMANDEZ A VOTRE FOURNISSEUR NOS COMPLETS ET PARDESSUS POUR HOMMES ET GARCONS

MODES NOUVELLES — QUALITE SUPERIEURE — PRIX POPULAIRES

LEEC NOTRE MARQUE DE COMMERCE est une garantie de

LONGUE DUREE
ELEGANCE
CONFORT

L. E. CHARRON & COMPAGNIE
FABRICANTS DE VETEMENTS ST-HYACINTHE, Que.

Firestone SERVICE DE PNEUS
FIRE STONE et DUNLOP,
Réparations Faites avec Soin.
GAZOLINE, HUILE, CHAINES.

Pneus de bicyclette 28 x 1 1/2 : \$1.25 et \$1.50—cord : \$2.25
Chambre à Air : .75—épaisse : \$1.25

ALP. GREGOIRE
Coin Concorde et Cascades, Tél. 392 J. ST-HYACINTHE, P. Q.

Les Vapeurs Soulagent les Rhumes de Cerveau

Reniflez un peu de Vicks par le nez ou bien inhalez-en les vapeurs après en avoir fait fondre dans de l'eau chaude. Les vapeurs médicinales atteignent les voies respiratoires directement.

Pour d'autres refroidissements, frictionnez la gorge et la poitrine avec le Vicks.

VICKS VAPORUB

toute la végétation qui pousse sur l'étendue entre les rangées est maîtrisée.

On enlève les vieilles tiges et beaucoup des tiges faibles après la récolte de fruits. On doit chercher à avoir une bonne tige par six pouces d'espacement. Il est nécessaire d'éclaircir immédiatement après la cueillette des fruits pour éviter l'encombrement et pour permettre aux tiges qui doivent produire des fruits l'année suivante de se développer sans encombre.

Le framboisier Herbert est une variété rustique et avantageuse de même que le Newman.

W. S. Blair, régisseur,
Station expér., Kentville, N.-E.

LA ROUILLE VESICULEUSE DU PIN BLANC

L'avenir de nos forêts de pins blancs est menacé par une maladie cryptogamique, appelée la "rouille vésiculeuse du pin blanc", qui attaque les pins après une pé-

riode de développement sur les feuilles des gadeliers ou des groseillers. Le cassis cultivé gadelier à fruits noirs est tellement sensible à la maladie que cet arbuste constitue un grand danger pour les peuplements de pin blanc. C'est le cassis qui a répandu la rouille vésiculeuse dans les forêts de pins blancs, qui auraient échappé à la maladie sans la présence de cet arbuste.

Pour mettre les producteurs en garde contre ce danger, menaçant un arbre très important des forêts,

le Ministère de l'Agriculture vient de publier une circulaire sur la rouille vésiculeuse du pin blanc qui décrit la maladie et ses causes, et recommande des moyens de lutte. Cette maladie s'attaque d'abord aux branches, qu'elle fait périr, et bientôt l'arbre entier succombe. Tous les pins blancs meurent, quel que soit leur âge, et ils cessent de pousser dans tous les districts où les gadeliers et les groseillers abondent. Le remède est simple. D'après la circulaire que l'on peut se procurer au Bureau

"LE CLAIRON"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska

ABONNEMENT
A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00
3 cents le numéro.

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Changement complet d'horaire

MONTREAL-TORONTO

Service de trains quittant Montréal à 10 hres a.m., 7 hres 30 a.m. et 11 hres a.m. tous les jours, aussi à midi trente, sauf le dimanche, et 10 hres p.m. sauf le samedi.

Voitures de première classe et wagons-salons aux trains du jour; voitures de première et wagons-lits aux trains de nuit.

MONTREAL - DETROIT - CHICAGO

Service de trains quittant Montréal à 10 hres a.m. et 11 hres p.m., tous les jours et midi et trente, sauf le dimanche.

Voitures de première classe et wagons-lits directs pour Chicago et voitures de première ainsi que wagons-salons pour Détroit, au train de 10 hres a.m. Voitures de première et wagons-lits directs pour Chicago aux trains de midi et trente et de 11 hres p.m., pour Buffalo, Détroit et Chicago.

MONTREAL NORTH BAY WINNIPEG SASKATOON EDMONTON VANCOUVER

Le "Continental Limited" train tout d'acier, quitte Montréal à 10 hres 15 tous les soirs, pour Ottawa, North Bay, Cochrane, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Ce train comporte, entre Montréal et Vancouver, des wagons-lits modèles et touristes ainsi que wagon-observatoire à compartiments, muni d'un radio et d'une bibliothèque.

Pour plus amples renseignements, réserves de places, etc., s'adresser à E.-O. Picard, 35 rue Laframboise, Tel. Bell 354; ou à J.P. Lazure chef de gare.

PACIFIQUE CANADIEN

ACHETEZ

VOS

BILLETS

CHEZ

J. E. MORIN

Agent — Téléphone 70

23 1/2 Rue Laframboise
P. S. — Privilège de voyager par Canadien National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite.

Sur demande M. Morin accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.

des Publications, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, il est possible de protéger les pins dans les conditions de forêt en enlevant tous les gadeliers et tous les groseillers qui poussent dans un rayon de 900 pieds de ces pins. Quant aux cassis cultivés, comme ils sont extrêmement sensibles à la maladie, on fera bien de les enlever sur un rayon d'un mille des pins que l'on désire protéger.

(Publié par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.)

INFORMATIONS GENERALES

ANNEE EXCELLENTE POUR L'EX-PEDITION DU GRAIN.

Le mouvement des grains sur les lignes de l'Ouest du Pacifique Canadien, pendant l'automne et l'hiver, jusqu'au 21 janvier dernier, a dépassé le chiffre de 200,000,000 de boisseaux, suivant un sommaire, sur le mouvement général des grains, publié sur les instructions de Monsieur E. Cotterell, surintendant du transport des lignes de l'Ouest du Pacifique Canadien. Ceci constitue un record que, seul a égalé le mouvement des grains en 1923, année où la récolte fut exceptionnellement abondante, et alors que furent mis sur le marché 172,107,735 boisseaux de blé et 28,286,666 boisseaux d'autres grains.

Le chargement des wagons a aussi enregistré un record, dont on ne retrouve l'équivalent qu'en 1923, puisque 125,461 wagons de grain ont été expédiés sur les lignes de l'Ouest de la compagnie. On peut se faire une juste idée de la quantité énorme de grain transportée par la compagnie, depuis le début de la saison jusqu'au 21 janvier dernier, si l'on considère que tous ces wagons mis bout à bout couvriraient une distance totale de 1,170 milles, soit le parcours de Winnipeg à Vancouver. De ce nombre total de wagons, 92,524 furent déchargés aux élévateurs de la tête des Grands Lacs, 15,400 à Vancouver et le reste aux meuneries locales.

M. Cotterell déclare dans son communiqué, que le mouvement des grains vers Vancouver, sur les lignes du Pacifique Canadien, est le plus considérable encore enregistré dans cette direction. Le Pacifique Canadien commença, à diriger du grain vers la côte du Pacifique.

Quant au chargement du grain dans les bateaux à Vancouver, il a accusé une augmentation substantielle sur les années précédentes, la somme globale des grains expédiés étant de 32,833,578 boisseaux, dont 28,756,980 boisseaux à destination des Iles Britanniques, 3,732,041 pour l'Orient et 344,557 boisseaux vers d'autres pays.

RECORD ETABLI PAR UN IVROGNE

Ottawa. "Je vous avais dit que votre vice d'ivrognerie vous conduirait au vol", fit remarquer le magistrat Hopewell à Paul Christie. "Six mois de prison!"

Christie est condamné pour la 140e fois, record sans précédent au Canada, mais toujours pour ivresse. C'est la première fois qu'il vole. Il s'était emparé d'une couverture de voiture au marché, et avec le produit de cette vente il s'était procuré du whisky.

IL RESTE AVEC SA REPUTATION DE PROBITE

New-York. — Sans emploi depuis plusieurs semaines, Alexander Lobowsky, peintre âgé de 40 ans, trouva dans un égout de Brooklyn un sac contenant \$52,000 et le rendit à ses propriétaires. Aujourd'hui le voilà avec une réputation de probité sans tache, mais il est toujours sans emploi et ses perspectives de récompenses ne sont pas des plus certaines. L'United States Trucking Corp'n, de l'auto blindé de laquelle l'argent était tombé, dit que l'à-propos d'une récompense n'a pas encore été officiellement envisagé, faute de détails suffisants sur l'affaire.

LA PLUS JOLIE MAIN FEMINE

En Italie, un journal vient d'avoir l'idée d'organiser "le concours de la plus jolie main de femme".

Les mains des concurrentes ont

été soigneusement photographiées et c'est sur épreuves que le jury a eu à se prononcer après avoir examiné plus de quarante mille photographies.

On dit que la jeune fille qui a été classée première s'est vu offrir un très bel engagement au cinéma pour un film qui célébrera le charme et les vertus de la main féminine. Ce sera, en somme, l'illustration filmée de la célèbre chanson de Mayol:

*Les mains de femme,
Je le proclame,
Sont des bijoux
Dont le suis fou.*

LES RAVAGES CAUSES PAR LES INSECTES.

Ottawa. — Arthur Gibson, l'entomologiste du Dominion, estime à \$114,000,000 la valeur des récoltes dévorées par les insectes au Canada en 1926. A cela il faut ajouter une perte annuelle de \$50,000,000 aux titres des arbres et des forêts.

IL AVALE SES DENTS EN DORMANT

Un accident bien banal vient d'arriver à M. Herman Wing, de Foster. Dormant profondément, M. Wing fut tout à coup réveillé, souffrant d'étouffement. Les parents, éveillés également, s'enquirent de ce qui avait bien pu arriver et ne furent pas lents à constater que le jeune homme avait, en dormant, avalé son dentier. La victime de cet accident fut aussitôt transportée à Montréal, à l'hôpital Victoria, où l'on réussit à extraire du tube respiratoire les dents artificielles qui s'y étaient logées.

LES VOLS AU-DESSUS DU MONT BLANC.

Les vols au-dessus du mont Blanc sont devenus une performance assez régulière. Même un rigoureux hiver n'a pas empêché de hardis aviateurs de survoler le plus haut point de l'Europe, accompagnés par des opérateurs de cinéma qui ont tourné le mont Blanc et la région autour de Chamonix. On conduit même des passagers pour leur faire faire ce vol magnifique. Un aviateur militaire français, Bajac, pilotant le "Languedoc" a exécuté deux vols de Genève à Chamonix avec des passagers. Il était accompagné par un aviateur français bien connu, qui pilotait un petit aéroplane d'éclairage.

801,964 TELEPHONES DANS QUEBEC ET ONTARIO

Il a été installé plus de 130,000 téléphones dans Québec et Ontario l'an dernier, d'après le rapport annuel de la Cie de Téléphone Bell, qui est distribué aux actionnaires. La proportion des annulations est normale, ce qui laisse une augmentation nette de 38,222 postes. Au 31 décembre dernier il avait en service un total de 668,383 des compagnies raccordées au réseau Bell ou obtient un total de 801,964 postes dans les deux provinces—un développement substantiel de cet important service.

SIX JOURS AVEC QUELQUES POISSONS

Après avoir vécu pendant six jours avec un sac de farine et quelques poissons qu'ils prirent dans un ruisseau voisin, neuf membres de l'équipage de la goélette de pêche au flétan "Alaska", naufragée sur l'île Kodiak le 19 février, marchèrent 15 milles jusqu'à un village indien où la goélette "Olive" les prit à son bord et les transporta à Kodiak. Les rescapés sont arri-

vés à Saward en route pour Seattle.

225 MILLIONS EN PUBLICITE, DANS LES JOURNAUX, AUX E.-U.

New-York. — Les annonceurs nationaux ont dépensé \$225,000,000 pour publicité dans les journaux en 1927, disait récemment le Bureau de Publicité de l'Association américaine des éditeurs de journaux.

Les estimés montrent que 353 compagnies ont déboursé \$122,500,000 dont la plus grosse part, \$33,505,000, a été fournie par 37 compagnies d'automobiles. Quarante-deux annonceurs de produits alimentaires ont dépensé \$24,045,000 et 14 compagnies de tabac ont donné \$15,260,000.

ELLE SIEGERA AVEC SON MARI

Penzance, Angl. — Mme Runceiman, épouse de l'hon. Walter Runceiman député libéral, a été élue elle aussi membre des Communes d'Angleterre par le collège électoral de St-Ives dans le Cornwall. Elle a recueilli 10,241 suffrages contre sir Andrew Caird, candidat conservateur 9,478 et Fred Hopkins candidat travailliste 4,343. Son élection marque le gain d'un comté pour les Libéraux. On aura maintenant le spectacle unique du mari et de la femme siégeant ensemble au Parlement.

LE JAPON COMPTE 5,490 VICTIMES

Tokio. — Depuis le 1er novembre 1927, jusqu'au 8 mars, 1928, le nombre des personnes qui ont succombé à l'influenza est de 5,490, d'après les rapports de la police, soit 500 de plus que l'hiver précédent.

Le nombre des morts est maintenant de 50 par jour, en comptant les victimes de la bronchite et de la pneumonie résultant de l'influenza. L'"Asahi" disait récemment que Tokio devait compter près d'un million de cas d'influenza, alors que la police comptait près de 500,000.

L'épidémie semble s'atténuer.

QUATRIEME VOYAGE DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Il se fera, par train du Pacifique Canadien, du 7 au 28 juillet.

Ceux qui n'ont pu jusqu'ici, prendre part aux excursions de l'Université de Montréal à travers le Canada, apprendront sans doute avec plaisir, que ce voyage transcontinental se fera de nouveau cette année et que, comme par le passé, le Pacifique Canadien sera encore chargé de son organisation. La nouvelle vient d'être annoncée au bureau-chef de cette Compagnie, à Montréal, où l'on a déjà commencé à s'occuper des premiers préparatifs de cette grande randonnée éducative, considérée aujourd'hui, dans les milieux de langue française de l'Est, comme l'événement touristique de la saison. C'est la quatrième année consécutive que l'Université de Montréal consent à accorder son patronage à ce voyage, qui a toujours remporté le plus franc succès, particulièrement l'an dernier, alors que le train spécial de l'Université quitta la métropole avec près de 200 voyageurs, recrutés dans toutes les parties de l'Est canadien et américain.

Cette année, l'excursion durera vingt-et-un jours, c'est-à-dire que le départ de Montréal aura lieu le 7 juillet et le retour au même endroit, le 28 suivant. L'itinéraire sera à peu près le même que celui de 1927. Quittant la gare Windsor dans l'après-midi, le convoi de luxe du Pacifique Canadien se dirigera vers Winnipeg par la voie principale du réseau. Après une journée dans la capitale du Manitoba, viendront des arrêts à Régi-

na, Calgary et Banff. De ce dernier endroit, les voyageurs se rendront à Windermere en auto, à travers les Montagnes Rocheuses, puis reprendront leur train, qui les conduira jusqu'à la côte du Pacifique, où ils arriveront le 15 juillet. Après trois jours à Vancouver et Victoria, le groupe reprendra la direction de Montréal, traversant de nouveau la chaîne des Rocheuses et s'arrêtant à Field, Lac Louise, Edmonton, Saskatoon, Kenora et Fort William. Viendra ensuite la traversée des Grands Lacs, jusqu'à Port McNicoll, puis une visite à Toronto, une autre aux Chutes Niagara et le retour à Montréal, le 28 juillet. Durant leur séjour à Calgary, les excursionnistes pourront assister au fameux stampede, qui se tient chaque été en cette ville.

Les magnifiques résultats obtenus avec les précédents voyages de l'Université sont un gage de succès pour celui qui aura lieu l'été prochain. Il est en effet peu de voyages sur ce continent, qui offrent autant d'intérêt que celui qu'organise le Pacifique Canadien, sous les auspices de l'Université de Montréal. Les autorités de notre grande institution d'éducation ont d'ailleurs si bien saisi toute la portée, tant au point de vue des avantages éducationnels que de la création de meilleures relations avec les populations de l'Ouest, qu'elles n'hésitent pas à continuer l'oeuvre entreprise en 1925.

Pour ce qui est de l'intérêt touristique et du confort assuré aux voyageurs sur le train, les bateaux et dans les hôtels du Pacifique Canadien, il suffit de s'en rapporter aux élogieux témoignages de ceux qui ont déjà pris part à cette excursion, sans mentionner la réputation, dont jouit déjà depuis longtemps le Pacifique Canadien auprès du public voyageur.

Le nom du directeur du voyage, ainsi que les derniers détails de l'itinéraire seront annoncés plus tard.

LA SUN LIFE

(Extrait du Montreal Star)

Cité par l'Ottawa Citizens, fév. 1928

Un des signes des temps les plus encourageants pour le Canada est le progrès sensible qui se manifeste constamment dans nos grandes institutions de banque et d'assurance. La Sun Life Assurance Company of Canada a fait l'année dernière un chiffre d'affaires qui constitue un record et sa position est aujourd'hui plus solidement établie que jamais. Lorsque les Canadiens songent à la puissance et à la stabilité de leurs banques et de leurs compagnies d'assurance, leur plus grand désir est qu'elles demeurent toujours canadiennes. Il est réellement du plus haut intérêt pour le pays que ces importantes institutions ne passent jamais aux mains des étrangers. Le Canada a besoin de capitaux, mais non pas au préjudice de son caractère national.

Essentiellement Canadienne.

Dans ses commentaires sur l'Assemblée Annuelle de la Sun Life Assurance Company of Canada, la Gazette, de Montréal, remarque avec raison: "le fait que la Sun Life Assurance est Canadienne est un bel actif pour le Dominion."

Il est d'une importance vitale pour notre pays que des Compagnies de la puissance de la Sun Life demeurent toujours canadiennes.

Le record de l'expansion de la Sun Life s'est encore agrandi par les résultats de l'année dernière, pendant laquelle près de 350 millions de dollars d'assurances ont été souscrits, ce qui est le plus gros montant enregistré dans le cours d'une année par une Compagnie Canadienne.

La Compagnie a maintenant plus d'un milliard et demi d'assurances en cours, chiffre qui n'est dépassé par aucune autre Compa-

Pendant la saison pluvieuse



Entre la saison froide et les premiers jours chauds,—il y a une époque indécise et dangereuse.—Les jours sont pluvieux et les nuits froides.—La grippe et le rhume vous guettent... Protégez-vous à la bonne vieille mode en prenant, au bon moment, un verre de la plus saine des boissons fortes, le

Gin Canadien Melchers Croix d'or



Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrecôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:

Gros: - 40 onces \$3.65
Moyens: 26 onces 2.55
Petits: - 10 onces 1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED

MONTREAL.

gnie d'assurance-vie ordinaire dans l'Empire Britannique, et son revenu de l'année dernière a dépassé cent millions de dollars.

Ces chiffres étonnants sont mentionnés parce qu'ils montrent la puissance et la solidité de cette grande entreprise canadienne qui, ainsi qu'un de nos contemporains l'a fait remarquer, est "une Compagnie vraiment mondiale, mais essentiellement et toujours Canadienne."

Qu'il lui soit possible de rester Canadienne d'une façon permanente, c'est l'espoir de tous ceux qui pensent que l'intérêt supérieur du pays exige que des institutions de cette importance restent toujours indépendantes de l'emprise étrangère.

Le contrôle des affaires Canadiennes.

Sir Joseph Flavelle disait récemment combien il était désirable d'encourager le placement du capital canadien de façon à favoriser le développement des ressources naturelles du pays. Il accueille favorablement le capital américain, mais il est d'avis qu'il serait préférable que l'argent étranger fût placé dans les valeurs d'Etat ou de municipalités, plutôt que dans des entreprises commerciales et industrielles.

Un écrivain anglais, dans un article sur le contrôle du crédit financier, résume ainsi sa pensée: "La main qui signe les traites de banque gouverne le monde". Le contrôle du crédit financier canadien tend à devenir aussi le facteur prépondérant dans la vie économique du Canada.

Dans un récent article de fond sur la Sun Life Assurance Company of Canada, le Montreal Star exprimait l'espoir que les banques et les compagnies d'assurances de ce pays demeureraient canadiennes. Lorsque la Commission des Banques et du Commerce étudiera la résolution que la Chambre des Communes lui a récemment soumise, sur la question d'améliorer le système actuel des banques, peut-être exprimera-t-elle son opinion sur l'utilité qu'il y a pour le peuple du Canada à conserver toujours le contrôle du crédit canadien.

DES SENTENCES ET DES COUPS DE FOUET AU TOTAL DE 99 ANS ET 36 COUPS.

Montréal. — Des sentences formant un total de quatre vingt dix-neuf ans ainsi que trente six coups de fouet ont été imposés à une bande de jeunes mécréants qui semblent être d'habiles bandits par le juge Marin lorsque ces derniers sont venus recevoir leur peine. Les condamnés sont: Charles Brown, alias Oscar-D. Bouchard, dix ans et 12 coups de fouet; Andrew Bouchard, 10 ans et 12 coups de fouet; Léo Cartier, cinq ans; Roméo Lamy, un an; Lamy, un jeune homme de 19 ans, a obtenu la plus petite sentence. Ces sentences, pour la plupart seront purgées au pénitencier de St-Vincent de Paul.

NOTES LOCALES

CURE DE ST-JOSEPH

d'YAMASKA

Monsieur l'abbé Paul Desrochers, curé à Knowlton depuis 7 ans, a été nommé à la cure de la paroisse de Saint-Joseph d'Yamaska, en remplacement de l'abbé C. H. Lafontaine qui prendra possession de celle de la nouvelle paroisse du Christ-Roi.

Monsieur l'abbé Desrochers est né à Saint-Charles-sur-Richelieu et est le fils de monsieur Charles Desrochers. Il fit ses études au séminaire de notre ville. Il fut vicaire à Farnham, à la cathédrale de notre ville, puis curé de Knowlton.

CAUSERIE REMISE

La conférence que devait faire lundi soir dernier, Mgr. C. P. Choquette, vice-supérieur du séminaire de notre ville, à la réunion des membres de la Société de Mathématiques et d'astronomie, à l'École Polytechnique de Montréal, a été remise à plus tard. Mgr Choquette avait pris pour titre de sa conférence "L'Eclipse de soleil en Norvège, au mois de juin dernier" et elle devait être illustrée de projections lumineuses. Mgr Choquette n'a pu donner sa conférence étant retenu à sa chambre par la maladie.

AVIS DU MAÎTRE DE POSTE

Le Maître de Poste de notre ville, désire attirer l'attention du public en général, et spécialement des maisons d'affaires qui semblent avoir adopté la pratique de mettre à la poste des colis et autres matières postales, en les plaçant soit sur le dessus des boîtes aux lettres ou aux colis, soit sur le trottoir à proximité de ces mêmes boîtes. Le Département condamne fortement cette pratique. Dans plusieurs cas, des articles furent volés par des personnes malhonnêtes, avant d'avoir pu être ramassés par le préposé à la collection de ces boîtes. D'autres vols furent commis par de jeunes enfants qui furent tentés de prendre, sans aucune gêne, ces objets nullement protégés. Le département de la Poste ne peut prendre aucune responsabilité pour la perte de ces matières postales, résultant de la négligence de la part des envoyeurs. Il ne peut donner à ces objets toute la protection nécessaire et n'entreprendre de faire des recherches se rapportant à des pertes de cette nature. Il importe donc que chacun dépose ses colis, soit au bureau de poste où soit à l'intérieur des boîtes aux lettres ou aux colis.

Jules L. Boucher,
Maître de Poste.

UNE BELLE PARTIE DE POOL

Roméo Saint-Jean, champion des joueurs de pool professionnels du Canada a joué une très brillante partie mercredi soir à la salle Cadorette, alors qu'il a battu Rosario Lévesque par 150 à 36. Il termina son match en deux séries, la première de 102, et la seconde, non terminée, de 48. Saint-Jean a été chaleureusement applaudi par la foule accourue pour le voir.

FEU Mme MARTIN DE

ST-VALÉRIEN.

Nous apprenons la mort de madame Veuve Marie Martin décédée à St-Valérie à l'âge de 85 ans chez sa fille Georgianna, épouse de Antoine Martin.

Elle laisse après elle trois fils: Hormisdas Robert, d'Acton Vale, le Dr. C.-A. Robert et Wilfrid Robert, ces deux derniers de St-Hyacinthe; ses filles Marie Louise, veuve de Arthur Maurice, Délia, en religion, la Révérende Soeur Bernadette Marie de la communauté des SS. de la Présentation en mission à St-David d'Yamaska.

Elle laisse aussi 48 petits-enfants et 41 arrière-petits-enfants.

Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier en l'église de St-Valérien au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

CHANGEMENTS

ECCLESIASTIQUES

Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, a fait plusieurs changements ecclésiastiques dans notre diocèse.

L'abbé Paul-E. Benoit, curé de Saint-Césaire, est nommé chapelain du monastère du Précieux-Sang à St-Hyacinthe; l'abbé P.-A. Trudeau, qui était chapelain de cette communauté, est nommé curé de Saint-Césaire; l'abbé Jean-Baptiste Archambault, curé de Brigham, près de Farnham, est nommé curé de Saint-Théodore d'Acton, où il remplace le curé J. A. Monfet, récemment transféré à Roxton-Falls; l'abbé Origène Berthiaume, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Rouville, est nommé curé de Brigham.

PERSONNELS

Mme Ed. Gauthier, de l'Avenir, est venue assister à la profession religieuse de sa nièce, chez les SS. Grises de l'Hôtel-Dieu de notre ville.

Monsieur M. Charron, de Nord Stanbridge, était de passage en notre ville la semaine dernière.

Monsieur Gustave Gauthier, de l'Avenir, était de passage en notre ville chez des amis, ces jours-ci.

Mlle Emilienne Lévesque, fille de M. C. E. Lévesque, et Mlle Irène Giard, fille de M. Napoléon Giard, toutes deux de Rougemont viennent d'entrer au noviciat des Soeurs de Saint-Joseph de notre ville.

Monsieur l'abbé J. U. Decelles, du séminaire de notre ville, est allé à Saint-Théodore d'Acton, la semaine dernière.

Mlle Annette Dupaul et Philippe Archambault, de notre ville, sont allés chez M. le Dr Archambault, de Saint-Dominique de Bagot, la semaine dernière.

Sont venues en notre ville à l'occasion d'une profession religieuse chez les SS. Grises de l'Hôtel-Dieu: M. Elzéar Picard; M. et Mme Maurice Picard; Mlles Alice Marie-Rose et Angéline Picard; Florida et Arzélie Gauthier; Eva et Maria Guérin, Rita et Iréna Dumaine, tous de Saint-Théodore d'Acton.

OUVERTURE DE LA

COUR SUPÉRIEURE

L'ouverture du terme de mars de la Cour Supérieure pour le district de Saint-Hyacinthe, a eu lieu lundi de cette semaine. Ce terme était présidé par l'Honorable juge J. C. Walsh de la Cour Supérieure de Montréal.

On remarquait en Cour les avocats: MM. Louis Lussier, G. J. Chagnon, J. B. Bousquet, Adélaïde Fontaine et Victor Chabot, de notre ville; M. Anatole Gaudet, de Farnham; MM. Laramée, Fontaine et Provost, avocats de Montréal.

A l'ouverture de la Cour, quelques motions ont été présentées ainsi que les affaires de pratique. Le protonotaire a ensuite donné lecture des divers recours qui devaient être entendus au cours du terme.

La Cour a ensuite commencé à entendre la première cause inscrite au rôle, celle de Valiquette contre Rangers. Dans cette cause il s'agissait d'une poursuite en recouvrement d'un billet au montant de \$1,100.00. La défense plaide qu'il s'agissait d'un billet au montant de \$100.00 qui aurait été altéré et majoré au montant de \$1,100.00.

A MONTREAL

Mademoiselle Cécile-Ena Bouchard de notre ville, était de passage à Montréal cette semaine, l'invitée de Mlle Marie-Rose Gagné.

Après vous être mouillé les pieds

ou les vêtements, prévenez le rhume en prenant - avant le coucher - une dose du Baume Rhumal, le bon vieux remède de famille. Ne contient aucun narcotique et convient aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Chez tous les marchands, 35c. la Bouteille. 5-26

LES PREVOYANTS DU CANADA

FONDS DE PENSION

(Extrait du rapport annuel)

L'année 1927 a été la meilleure de la Compagnie.

Nous avons placé 25,805 rentes nouvelles; c'est 25% de plus que la meilleure de toutes les autres années. Ces résultats montrent que la Compagnie remplit de façon adéquate, sa mission d'encourager l'épargne populaire par la création de rentes viagères magnifiques.

L'actif du Fonds de Pension a été augmenté de \$731,541.09 dont \$293,923.83 par les intérêts et \$437,617.26 par les cotisations des sociétaires. Notre portefeuille contient des valeurs de tout repos, pour la somme de \$5,594,756.96. Les valeurs sont entrées dans les livres au prix d'achat, mais au prix actuel du marché, leur plus-value représente plusieurs centaines de mille piastres, ce qui porterait notre actif à plus de six millions, (\$6,000,000.00).

Les 178,454 pensions en vigueur, représentent un revenu annuel de \$535,362.00 ou au-delà de \$10,000,000.00 en vingt ans. Si l'on ajoute les revenus des grandes quantités de parts qui ne manqueront pas d'être vendues, l'imagination entrevoit des possibilités extraordinaires pour l'avenir. L'attention est attirée sur ces chiffres pour faire penser à l'accumulation de capitaux qui servira au paiement des pensions de nos rentiers.

Nous faisons ces réflexions en songeant que nous touchons à la dernière année avant le paiement des rentes. En effet, c'est en 1929 que nos premiers sociétaires commenceront à recevoir la récompense de leur foi et de leur persévérance. Les gens bien avisés vont se hâter cette année, d'acheter des pensions. Ils profiteront ainsi des capitaux fournis par la quantité énorme des nouvelles adhésions des prochaines années. Vous serez récompensés si vous devancez ceux dont les yeux ne seront ouverts que par le paiement des rentes.

PROGRESSION DE LA SOCIÉTÉ.

Années	Sociétaires	Parts	Actif
1909	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1912	19,326	39,211	284,355.82
1915	32,155	61,468	772,698.99
1918	41,259	77,419	1,463,440.43
1921	59,756	113,612	2,438,979.66
1924	69,341	143,778	3,944,354.71
1927	77,515	178,454	5,920,981.44

LA REGIE PUBLIQUE ET L'EXPLOITATION PRIVEE DES FORCES HYDRO-ELECTRIQUES.

Suite de la page cinq

qui ont l'avantage de les avoir. J'ai aussi voulu, croyant que le temps en était arrivé dans l'intérêt du peuple et des compagnies elles-mêmes, signaler le danger qui confronte l'avenir économique de notre province si rien n'est fait dans un avenir rapproché pour assurer à nos industries qui ont besoin de pouvoir, et à nos familles qui ont besoin d'éclairage, des taux raisonnables pour approvisionnement du courant électrique qui est aujourd'hui aussi nécessaire au peuple que l'eau, dont la distribution était anciennement laissée à l'initiative privée, mais qui est maintenant faite plus efficacement et à meilleur compte pour la population par nos pouvoirs publics.

Quel sera le résultat immédiat de mes remarques?—Je l'ignore, mais j'ai eu l'impression de mon devoir de les faire, bien que j'eusse conscience du peu d'importance que peut avoir dans les conseils de la nation un simple député de campagne, car j'étais convaincu que jamais ceux qui ont donné dans le passé tant d'avantages aux grandes corporations n'ont pu prévoir qu'elles en abuseraient de cette façon. Et, cependant, si ces remarques n'ont pas de résultat pratique immédiat autre que celui d'avertir les grandes compagnies que quelqu'un veuille, elles n'auront pas été faites en pure perte.

Les monopoles privés peuvent me traiter comme quantité négligeable; comme ils ont probablement raison je ne leur en ferai aucun reproche, mais je les prierai de se rappeler, qu'un jour, dans l'histoire de la vieille Rome assiégée par les Gaulois, de simples oiseaux de basse-cour sauvèrent le Capitole en réveillant la garde de nuit, Manlius, qui dormait.

NOTRE

Grande Vente d'Écoulement BAT SON PLEIN Au Bon Marché

Comme cette grande vente doit se terminer seulement que le 7 avril au soir, n'oubliez pas de venir visiter notre assortiment considérable, car nous avons toujours pour cette vente des Prix Très Réduits pour toute notre marchandise.

LISEZ ATTENTIVEMENT NOTRE CIRCULAIRE
QUI VOUS OFFRE DE GRANDS AVANTAGES.

N'oubliez pas qu'une prime d'un Balai à 5 cordes
est DONNÉE GRATUITEMENT avec
chaque achat de \$5.00.

Au Bon Marché

Téléphone : 155
92 ST-SIMON, et 138 CASCADES
ST-HYACINTHE, QUE.

Cartes d'Affaires

Tél. 655

S. CAOUCETTE

Entrepreneur - Maçon

Spécialité :
PLATRIER ET BRIQUETIER.
BRIQUE et ROCK-WALL A VENDRE.
Ouvrage garanti à prix modérés.
38 rue Concorde, - St-Hyacinthe.

Téléphone Bell 680

LOUIS BERNARD

Entrepreneur Général
MACON, PLATRIER et BRIQUETEUR
A l'entreprise ou à la journée.
Spécialité : Corniches et Ornaments
d'Églises. Travail au Stucco. — Ouvrage Garanti.
130, rue Laframboise St-Hyacinthe

MACHINE A SABLIER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance, une entière satisfaction.

E. A. GENDRON, 244 Cascades.

PEINTURE ET VERNISSAGE

D'AUTOS ET DE VOITURES, Etc.
Je fais aussi la Peinture au DUCO
Travail de première classe à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti.

ARTHUR LEMIEUX

Tél. No 444w. 21 Rue Crevier,
Laprovidence.

DEFENSE D'AVANCER

Je défends par les présentes à qui que ce soit d'avancer quoique ce soit en mon nom sans un écrit signé de ma main. Je ne reconnaitrai aucune dette non spécialement autorisée sous ma signature.
St-Thomas d'Aquin, 3 mars, 1928.
EPHREM FONTAINE.

SOUS L'ADMINISTRATION DE
POWER CORPORATION OF CANADA
LIMITED

**SOUTHERN
CANADA
POWER COMPANY
LIMITED**

UN dividende de un et demi pour cent (1½%) sur les ACTIONS PRIVILEGIÉES de la SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1928. Ce dividende est payable le 16 avril aux actionnaires enregistrés le 24 mars 1928.
Par ordre du conseil d'administration,
L. C. HASKELL,
Montréal, 24 février 1928. Secrétaire

La Corporation d'Obligations Ltée

OBLIGATIONS
— ET —
ASSURANCI S

120 rue St-Jacques Tél Main 8476
suite 311

MONTREAL

Caston Molin, gérant du dépt. d'obligations
J.O.-E. Duquet, gérant du dépt. d'assurances

Province de Québec,
District de Saint-Hyacinthe,
No. 695 A.

COUR SUPÉRIEURE

Dame Rose-Emma Forand, épouse de Archibald Martel, entrepreneur peintre, des cité et district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, — vs — Le dit Archibald Martel, défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée le 19 mars 1928. Saint-Hyacinthe, le 19 mars 1928.
Le procureur de la demanderesse,
VICTOR CHABOT.

Province de Québec,
District de St. Hyacinthe,
No. 695 A.

SUPERIOR COURT

Dame Rose-Emma Forand, wife of Archibald Martel, contractor-painter, of City and District of St. Hyacinthe, Plaintiff, — vs. — The said Archibald Martel, Defendant.
An action in separation as to property has been instituted this 19th of March 1928.
St. Hyacinthe, this 19th of March 1928.
Attorney for Plaintiff,
VICTOR CHABOT.

24-31m—7-14-21a

Cartes Professionnelles

TEL. 336

DOCTEUR

L.-P. COUTURE

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE
191 rue Girouard, ST-HYACINTHE
Qué.

26f. 1927

DR J.H. RAINVILLE

Médecin-Vétérinaire

Inspecteur du gouvernement provincial du comté de St-Hyacinthe pour l'épreuve gratuite à la tuberculine.
27 rue Mondor ST-HYACINTHE.

Petites Annonces

A Vendre ou à Louer
UNE BATISSE en brique solide de 5 étages et soubassement, de 32 x 60 pieds, située dans le centre de la ville. Convenable pour manufacture, commerce de gros, réfrigérateur, etc. Élévateur électrique, chauffage à l'eau chaude, etc. A vendre ou à louer en tout ou en partie. S'adresser au bureau du Clairon. jno

A VENDRE

Chalet à vendre situé à un mille de la ville et qui porte le nom de "Chalet Mon Plaisir". Pour informations s'adresser à Horace ROBINSON, Chambly, Canton, Tél. 17. jno

A VENDRE

Poêle électrique "Westinghouse" à quatre ronds. Tout neuf. Vendra à sacrifice. S'adresser à 241 Cascades, Ville. j.n.o.

PROPRIETE A VENDRE

Comprenant 4 magasins; 6 logements, situés sur la rue St-François. Place du marché.
S'adresser à 41 rue Ste-Anne, Ville jno

A VENDRE

Un COUPE ESSEX, modèle 1927. Bon marché. S'adresser au Garage TELLIER, 56 St-Pierre. jno

AVEZ-VOUS BESOIN DE LOGEMENTS ? — Ne louez pas sans avoir consulté la liste de mes logements. J'ai de très beaux logis à partir de \$11.00 à \$35.00. Quelques-uns de ces logements sont chauffés par le propriétaire ou par le locataire et cela comme vous le préférez. Veuillez passer à mon bureau et je vous remettrai liste des logements que j'ai en mains. J'ai aussi des maisons avec grands jardins, avec écuries et garages. En somme, j'ai certainement les logis dont vous avez besoin.
Eugène BENOIT, 90 Ste-Anne, St-Hyacinthe, Qué. jno

AGENTS DEMANDES

Si vous voulez avoir un commerce établi au printemps vous rapportant de \$40. à \$75.00 de profits par semaine sans aucun risque, assurez-vous dès maintenant la grande Ligne Watkins avec territoire réservé. Détails fournis sans obligation.

THE J. R. WATKINS, CO.,
Dept. 35, — 379 Craig Ouest,
Montréal, Qué.

16-23-30m6a

A LOUER

Au numéro 320 Girouard.
Un logis de 9 pièces, tout à fait moderne. L'un des plus beaux sites de la ville. S'adresser au "Clairon".

A VENDRE

Magnifique maison de 2 logements, avec jardin, garage, écurie, poulailler, à 22 rue St-Michel village La Providence. S'adresser à 22 rue St-Michel village La Providence.

ON DEMANDE

Des Opérateurs et des Opératrices d'expérience pour la confection d'habits; s'adresser entre 8 et 9 hrs a. m. L. E. CHARRON & Cie, St-Hyacinthe, P.Q.

GRANDE VENTE

DEMENAGEMENT

LE FASHIONABLE, Magasin de Hautes Nouveautés, se transportera, vers le 15 AVRIL, au No. 74 CASCADES.

Faites-nous une visite et profitez des AUBAINES OFFERTES d'ici cette date
BERGERON & AUBIN.

82 Cascades. Tél. 687
ST-HYACINTHE.

23-30m—6-13a

HEINSTECHING (Point d'ourlet)
Fait avec soin et promptitude. Ouvrage garanti. Attention spéciale pour commandes par maille.

Voyez notre démonstration de nouvelles machines à coudre électriques. Démonstrations offertes à domicile si désirées.

SINGER SEWING MACHINES Co.
61a St-François,
St-Hyacinthe.

23-30m—6-13a